



HAL
open science

La mixité comme révélateur de la construction du genre du sport

Baptiste Foriel

► **To cite this version:**

Baptiste Foriel. La mixité comme révélateur de la construction du genre du sport. Anthropologie sociale et ethnologie. 2018. dumas-01951992

HAL Id: dumas-01951992

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01951992>

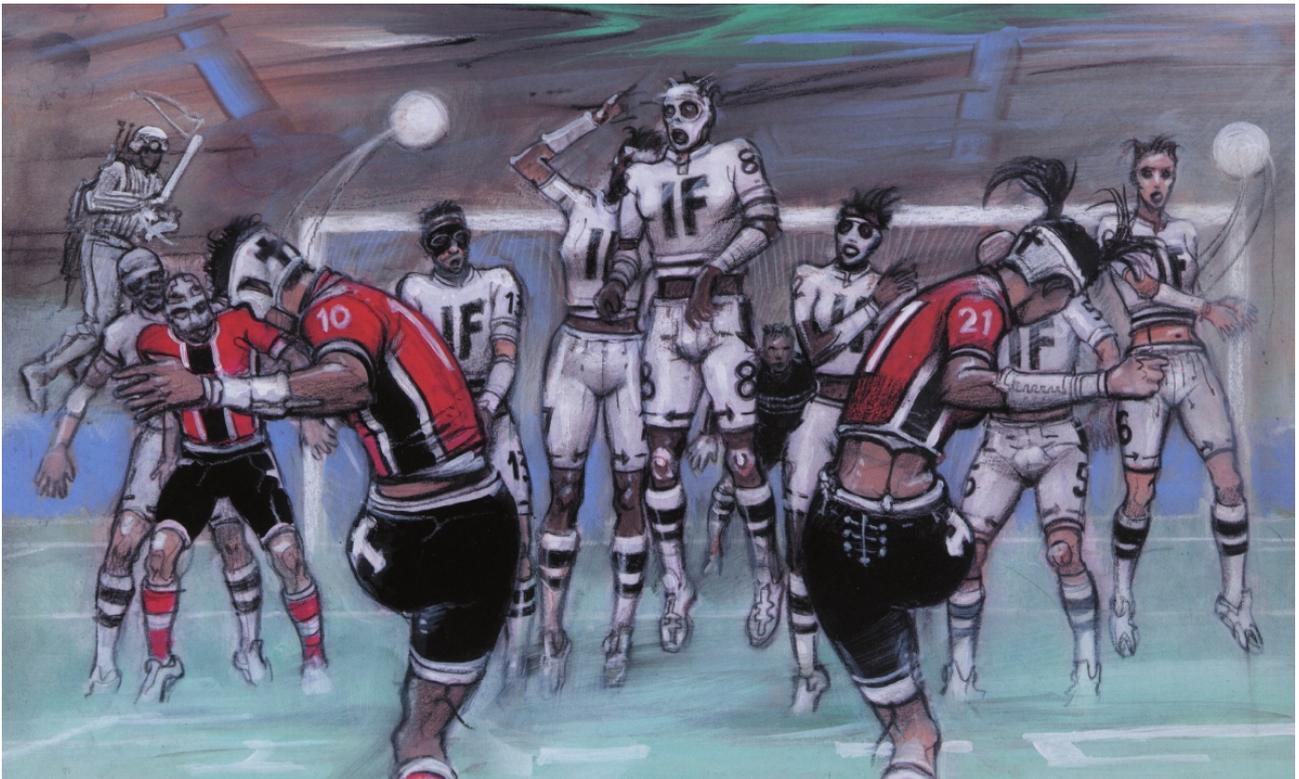
Submitted on 11 Dec 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Aix-Marseille Université, UFR ALLSH, Département d'anthropologie
Master 1 d'Anthropologie, parcours Europe

LA MIXITÉ COMME RÉVÉLATEUR DE LA CONSTRUCTION DU GENRE DU SPORT



Enki Bilal, 2006, Rendez-vous à Paris, Casterman, Les Humanoïdes associés

Baptiste Foriel

Sous la direction de Laurence Hérault

2018

Aix-Marseille Université, UFR ALLSH, Département d'anthropologie
Master 1 d'anthropologie, parcours Europe

LA MIXITÉ COMME RÉVÉLATEUR DE LA CONSTRUCTION DU GENRE DU SPORT

Baptiste Foriel

Sous la direction de Laurence Hérault

2018

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Chapitre 1 : Mixité et féminisation du sport	
I – Histoire de la féminisation du sport	7
A – Émergence d'une pratique féminine	
B – Discours sportifs différenciés	
II – Institutionnalisation et pouvoir masculin	13
A – Institutionnalisation masculine	
B – Échecs des mixités	
Chapitre 2 : Mixité et infériorisation de la performance féminine	
I – Masculinités et modèles sportifs	22
A – Masculinité hégémonique et sport	
B – Deux modèles aux frontières poreuses	
II – Processus d'infériorisation	30
A – Ségrégation féminine	
B - Invisibilisation	
Chapitre 3 : Mixité et catégorisation asymétrique	
I - Valence différentielle des esthétiques sportives	38
A - Catégorisation par les corps	
B - Vers une « féminité sportive » ?	
II - Catégorisation idéologique et tests de féminité	46
III - Mixité et éthiques	51
Conclusion	58
Bibliographie	61

INTRODUCTION

« À quand une coupe de France de football mixte », tel est le titre d'une tribune parue dans Libération le 1 juin 2017, écrite par Julien Sorez, historien du sport, et Christophe Duchiron, réalisateur. Les auteurs rappellent :

« Alors qu'ils s'efforcent de célébrer le développement du football français dans cette période de l'entre-deux-guerres, les dirigeants fédéraux encadrent dans des conditions fort restrictives la pratique du football féminin dont la guerre a pourtant favorisé l'émergence. Ces messieurs passent à la moulinette le foot des femmes. Ils réduisent les dimensions des terrains, la durée des mi-temps et même la taille des ballons. Est-ce pour autant un vœu chimérique, un siècle après la création de cette compétition à forte coloration républicaine, dans une France qui a besoin de retrouver du lien social et dont le football a écrit de si belles pages par la force de sa diversité, d'inviter les dirigeants du football français à inclure les femmes et les hommes dans un même tournoi ? [...] L'évolution du football féminin plaide en ce sens. La Fédération française de football, organisatrice de la Coupe de France, compte dans ses rangs 100 000 licenciées, un chiffre multiplié par cinq en vingt ans, avec des pics d'adhésion en 1998 et en 2006, lorsque l'équipe de France côtoyait les cimes du football mondial, preuve que les performances des footballeurs font rêver les filles comme les garçons, au point de les amener à taper dans le ballon. »

Ils s'appuient ensuite sur la légitimité historique de leur proposition, ainsi que sur la non-pertinence des arguments médicaux d'antan qui contraignaient les femmes au foyer au motif d'un danger du sport pour leur corps procréateur. Enfin, expliquent-ils, il « demeure chez de nombreux observateurs et amateurs contemporains l'argument sportif, considérant un fossé athlétique et technique incommensurable entre les deux sexes. Mais comment peut-on justifier sportivement de nos jours la participation d'équipes d'amateurs masculins, constituées par de petits clubs de quartiers ou puisées dans la jeunesse des villages, aux effectifs modiques, qui s'entraînent au mieux une fois par semaine et ne pas considérer l'intégration des équipes féminines dont on sait au moins que les 20 meilleures d'entre elles, composées pour les plus riches de professionnelles françaises et étrangères, s'entraînant quotidiennement, mettraient une "pile" à la plupart de ces équipes d'amateurs ? »

La proposition est intéressante à plus d'un titre. Le lendemain, sur France Inter, Guy Birenbaum aborde cette tribune : « On parle bien sûr dans tous les journaux de la finale de la Ligue des champions féminine de football remportée par les lyonnaises sur les parisiennes après une séance de tirs-aux-buts. Mais si je parle de foot ce matin c'est grâce à une tribune publiée dans les

pages "Idées" de Libération ». Pour le journaliste, l'égalité doit passer par des mesures spectaculaires, et il rêve d'une compétition véritablement mixte, où hommes et femmes jouent ensemble au sein des équipes. « Voilà qui permettrait probablement d'inculquer réellement aux plus jeunes garçons le respect des jeunes filles. Alors qu'on voit tous les jours à quel point des hommes ne se comportent pas comme ils le devraient avec des femmes, ouvrir un sport aussi populaire que le football à toutes et tous à égalité, c'est une idée qui mérite qu'on la tente. ». Si son intention est sans doute louable, et son rêve se voulant progressiste, sa chronique pose problème, comme l'a souligné sur Twitter Marine Rome, membre de l'association de football inclusif Les Dégommeuses : « Pour UNE fois que l'actu est sur le foot féminin, on vient nous parler de mixité et de rajouter des mecs ! ». Elle poursuit, rappelant que l'enjeu est aussi de laisser l'espace sur le terrain, dans la presse, au sport féminin ; de le professionnaliser, de dégager des budgets et d'avoir des résultats. « On parle de sport de haut niveau là, pas de passe à 10 à la récré. ». Il semble en effet aberrant d'inculquer réellement aux plus jeunes garçons le respect des jeunes filles pour citer Birenbaum, en invisibilisant le sport féminin qui, certes se développe, mais reste dans une situation extrêmement inégalitaire et hiérarchique.

La suggestion de Julien Sorez n'est pourtant pas si utopique. Dans les catégories de jeunes, les équipes sont mixtes, et il arrive aussi d'avoir des équipes féminines qui affrontent des équipes masculines. Récemment, la seule équipe junior de Catalogne à n'être composée que de filles a remporté début avril la Ligue 2 masculine des 12-14 ans. Pour en arriver là, elles ont dû vaincre les réticences des parents, souvent axées sur le danger physique. La version espagnole du New York Times rapporte les propos de la meilleure buteuse de l'équipe « Si tu es meilleure techniquement, tu peux compenser le fait d'être peut-être plus faible physiquement ». Compenser « l'infériorité physique », mais pas seulement, explique Mathilde Dumazet pour Slate : « Il faut aussi compenser le fait que les équipes féminines ont moins de sponsors, donc moins d'argent pour payer le bus qui les emmène au match, moins d'argent pour rémunérer les coachs et pour faire de la publicité pour recruter de nouveaux talents. » En vue de la saison prochaine, qui comportera plus de déplacements, l'équipe a du lancer une campagne de crowdfunding. La journaliste poursuit :

« Malgré ces discriminations, le Président du club montre que l'équipe a fait d'énormes progrès... depuis qu'elle est inscrite dans les tournois masculins. Les entraîneurs français le soulignent aussi : le manque de concurrence empêche une progression constante des équipes féminines si elles se limitent aux compétitions qui leur sont réservées (...) C'est aussi sans compter que cette marge de progression sur le terrain a ses limites : quand elles auront atteint l'âge de 14 ans, elles ne pourront plus disputer de match contre des garçons et devront se contenter des

compétitions féminines. De quoi donner envie à la meilleure buteuse d'aller poursuivre sa carrière aux États-Unis, où le football féminin est plus développé [...] Même combat en France. Selon l'article 155 du règlement de la Fédération Française de Football, jusqu'à 16 ans, les filles sont autorisées à jouer contre des garçons (uniquement dans les compétitions de Ligue et de District). Quelques dérogations existent : elles autorisent les filles à jouer... dans les catégories masculines d'âge inférieur ». Récemment, Nesrine Bahlouli, une joueuse de 14 ans de l'Olympique Lyonnais, a fait parler d'elle : trop forte pour les catégories de jeunes, mais trop jeune (14 ans) pour être surclassée en U19 selon la fédération, elle joue cette saison au sein de l'équipe masculine U15 puisque la mixité est autorisée avant 16 ans, pouvant ainsi continuer sa progression.

Ainsi, les problématiques sont plus diverses et complexes qu'un simple écart physique ; lequel est en partie construit, ou du moins entretenu. Il est question de moyens, de structures, de politiques, de représentations. On aurait pu partir d'autres exemples, concernant d'autres sports. La volonté du CIO d'instaurer plus d'épreuves mixtes aux JO, le récent boycott du championnat du monde féminin d'échec en Iran par certaines joueuses refusant le port du voile, le traitement médiatique de la championne de tennis Serena Williams, ou encore l'histoire de l'athlète sud africaine Caster Semenya et des tests de féminité à l'instar de la chercheuse Anaïs Bohuon. Il existe en effet de très nombreux exemples concrets qui mettent en lumière les problématiques en place dans le sport concernant le genre, et ce depuis longtemps. Pourtant, dans leur éditorial du n°23 de la revue *Clio*, sur « Le genre du sport », Thierry Terret et Michelle Zancarini-Fournel racontent comment le champ du sport et celui du genre ont eu une rencontre tardive, alors qu'ils émergent tout deux au début des années 1970, et que leur illégitimité académique au sein des sciences sociales aurait pu les rapprocher plus tôt.

Cette rencontre paraît pourtant logique. D'abord le sport s'est lui-même construit comme une institution masculine. Créé par des hommes et pour des hommes, il constitue, dès ses origines, l'un des milieux les plus favorables à la reproduction de l'ordre du genre et l'un des plus réticents à toute transformation. Ensuite la première génération des historiens du sport est, pour l'essentiel masculine et issue du monde du sport. Il est difficile de prendre ses distances vis-à-vis de son objet de recherche lorsqu'on y a été impliqué et ce d'autant plus lorsqu'il s'agit de dévoiler les ressorts d'une position dominante et de déconstruire un long héritage. Jusqu'à la fin des années 1990, à l'exception des travaux de Catherine Louveau, les historiens français du sport en sont restés, au mieux, à une histoire du sport féminin. Il faut dire qu'à cette date, le concept de genre n'était pas largement diffusé de ce côté-ci de l'Atlantique. Les travaux sur les relations sociales entre les sexes, le dépassement d'une histoire de la domination, les études sur la masculinité ou sur l'homophobie

sont très récents. L'histoire du sport et du genre, longtemps réduite on l'a dit à une histoire du sport féminin, s'est également ouverte à l'histoire des relations entre le féminin et le masculin. Les hommes ne sont plus seulement considérés dans leur position de domination, la construction de la masculinité par le sport est désormais débattue dans ses multiples formes, de même du coup que la construction de la féminité (Terret, Zancarini-Fournel, 2006).

Mais, même si l'on en reste à un contexte national donné, le sport ne peut s'entendre au singulier. « Les » sports présentent de nombreux points communs mais ils possèdent une autonomie relative qui, dans le cas du genre, prend tout son sens. Par ailleurs, les pratiques et conceptions des sports doivent aussi être appréhendées selon un point de vue intersectionnel. Associé donc avec une approche comparative entre pays, on constate une matière très riche. Enfin, comme le rappelle Gertrud Pfister, le sport agit surtout sur le corps, et ce par la pratique, les équipements, les espaces, les vêtements, les images et les imaginaires autant que par l'organisation rationnelle des rapports humains. À ce titre, le sport est sans doute l'un des acteurs historiquement les plus efficaces de la reproduction des hiérarchies de genre... en même temps qu'un formidable moyen, par ses pratiques, de les questionner et de les faire se déplacer.

De plus, l'étude de la socialisation sportive permet de comprendre les processus de construction et de transformation des rapports sociaux de sexe dans les sociétés contemporaines. La différenciation sexuée des usages des techniques sportives lors des situations compétitives laisse penser que les femmes ont intériorisé le caractère masculin du monde sportif. La pratique sportive féminine, lorsqu'elle souhaite se développer, se calque sur le modèle masculin, tout du moins dans sa version compétitive. En dehors du cadre compétitif en revanche, les femmes n'hésitent pas à pratiquer des activités sportives nouvelles éloignées des sports traditionnellement pensées, conçus et pratiqués majoritairement par des hommes. Selon Béatrice Barbusse, en féminisant le sport, on le dépouille d'une partie de ses fonctions socialisatrices originelles. Dès lors, d'après elle, la place des femmes dans le sport ne peut pas évoluer si la représentation de la masculinité n'évolue pas parallèlement, et c'est pour cette raison que les hommes sont aussi concernés par la question de la féminisation du sport.

Le sport a été confronté à la gestion de certaines différences entre athlètes (principalement l'âge, le sexe, le poids) et y a répondu en créant des catégories et des épreuves parallèles. Personne ne s'étonne d'une telle catégorisation des épreuves, construite sur les différences du corps biologique, tellement elle est inscrite comme évidence du système sportif de haut niveau. On s'étonnerait plutôt de son absence dans les cas rares où cela existe, or, on constate pour certains d'entre eux, comme aux échecs, une faible présence de femmes, et aux résultats mitigés, témoignant

d'un problème plus global et surtout social que de simples différences biologiques entre sportifs et sportives (Marcellini, 2005).

Dans ce mémoire, on se propose de questionner les fondements de l'organisation du sport, d'interroger les régimes de genre, les rapports sociaux de sexe, les procédés de régulation (autonome et de contrôle) et les processus de recomposition observables dans les espaces de mixité sportive. En effet, l'approche par la mixité pour aborder ces thèmes nous paraît pertinente et originale.

La mixité est ici envisagée comme outil critique pour révéler la nature sociale des inégalités de genre dans le sport : **la mixité fait office de révélateur de la construction du genre du sport.**

D'abord, il s'agira d'appréhender la féminisation du sport pour toucher la question de la mixité. L'étude de ce processus de féminisation nous permet de mettre en lumière la place des femmes dans un espace masculin, et comment le sport féminin, s'il a pu se développer, reste circonscrit cependant au sport et au pouvoir masculin. Ensuite, on abordera le fait que la performance féminine est pensée et conditionnée comme inférieure à la performance masculine. Ce processus d'infériorisation s'explique notamment par le registre d'une masculinité hégémonique en œuvre entre autres dans le champ sportif. Enfin, on arrive à l'étude de la catégorisation sportive qui découle des processus précédents. Une catégorisation asymétrique car assujettie à un rapport hiérarchique ; le principe d'égalité et de mérite est en réalité circonscrit à la conservation des contraintes issues des idéologies des gouvernants.

CHAPITRE 1 : MIXITÉ ET FÉMINISATION DU SPORT

La question de la féminisation du sport paraît pertinente pour aborder le sujet de la mixité. En effet, appréhender le processus de féminisation du sport permet de mettre en lumière son caractère masculin historique, ainsi que son rapport aux femmes et au féminin. Choisir la féminisation comme entrée dans la mixité – et non pas le sport masculin traditionnel – nous amène à interroger directement les discours et attentes autour de la place des femmes dans le sport. Si l'intégration des femmes dans le champ du sport aurait pu conduire à de la mixité, elle a donné naissance à un processus de féminisation, avec un sport féminin en marge du sport masculin.

I – Histoire de la féminisation du sport

Avant même de parler de sport féminin, les pratiques féminines émergent au sein d'une éducation sportive. L'inscription féminine dans le sport est ainsi d'abord pensée en terme de santé, par ailleurs de façon contradictoire ; maternité, santé, mœurs, féminité sont tour à tour convoqués, parfois sous couvert d'une bonne intention et sous l'égide de la médecine, mais finalement toujours dans un procédé de contrainte. Selon Boltanski, le sport - de même que la médecine - fait partie des cultures somatiques, et apparaît comme un dispositif central de ce que Foucault nomme le gouvernement des corps. Cette logique de santé publique est une manifestation d'un bio-pouvoir masculin, qui engendre une domination au nom de la physiologie et de la morale. Les discours n'égalisant pas hommes et femmes, les attentes diffèrent, ce qui produit des effets sur l'organisation sportive. Les évolutions à la fin du XIXème siècle et dans la première moitié du XXème siècle sont à ce titre éclairantes.

A – Émergence d'une pratique féminine

En Europe, avec la diffusion des idées des Lumières et la volonté croissante de développer l'éducation, de nouvelles conceptions pédagogiques émergent au XIXème siècle dans lesquelles le corps, la santé et l'éducation physique ont une part importante. À cette période, les regards médicaux et anthropologiques jouent un rôle essentiel dans les discussions sur l'éducation physique des filles et des femmes, les discours étant portés sur la maternité. Leur santé, dont la nature fragile est supposée, est alors utilisée de manière contradictoire. D'une part, à cause de leur faiblesse certains exercices voir l'ensemble de l'éducation physique représentent un potentiel danger, mais d'autre part elles ont justement besoin d'un renfort de leur corps, afin notamment d'améliorer leur capacité à enfanter. Leur santé n'est pas tant affichée comme un but en soi, que comme un moyen de servir la nation (Pfsiter, 2006). C'est donc au sein d'une logique de santé publique qu'émerge une pratique sportive féminine. C'est là un élément fondamental : la pratique sportive féminine n'est pas engendrée par le sport traditionnel masculin, c'est à dire pas une expansion logique du sport classique. Au contraire, elle témoigne du poids historique du genre dans le sport.

Les travaux de l'historienne allemande Mareike König montrent que dans les sociétés occidentales européennes la condition féminine commence à évoluer avec les changements socio-économiques de la seconde moitié du XIXème siècle. À cette période, l'industrialisation croissante procure alors des emplois aux femmes qui doivent faire preuve de plus en plus d'endurance et de

résistance. Ainsi, en avançant des raisons de santé et d'éducation, le mouvement féministe naissant revendique l'ouverture des pratiques sportives aux femmes. En Allemagne par exemple, on observe à partir de 1880 un intérêt croissant des femmes et des jeunes filles pour le sport, et à partir de 1894, la culture physique devient obligatoire dans les programmes éducatifs féminins. Le processus de féminisation est enclenché.

La manifestation la plus éloquente de ces transformations sociétales est l'apparition de mouvements gymniques en Europe. En Allemagne, dans le discours des philanthropes tel que Johan Christoph Friedrich GutsMuths, la santé est centrale et définie non comme un besoin individuel, mais comme un élément essentiel de la société. Friedrich Ludwig Jahn, un éducateur allemand, fonda le Turnen, mouvement de gymnastique dont « les valeurs, normes, intentions et principes, de même que ses conceptions du corps et de la manière d'un user diffèrent fondamentalement de la gymnastique et des sports modernes » (Pfister, 2006 : 51). Natalia Bazoge souligne qu'en France également les sociétés gymniques ont un développement considérable entre 1870 et 1914, avec pour mission d'effectuer le relais entre l'éducation physique scolaire et l'armée (si au début du XXème siècle la gymnastique d'entretien est quasi exclusivement masculine, en 1976, les femmes représentent 89,5% des licenciés de la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire). En effet, là encore les premiers discours scientifiques et médicaux instaurent une division sexuée des gymnastiques d'entretien, basée sur une prétendue faiblesse féminine qui marginalise ainsi les femmes. Les mouvements gymniques sont à ce titre des exemples intéressants puisqu'ils sont un des premiers lieux de la féminisation des pratiques physiques, mais axés sur l'éducation et non pas sur la dimension sportive.

Au lendemain de la Première Guerre Mondiale, les médecins poursuivent leur campagne en faveur d'une « conception gynécologique » de l'activité physique des femmes, prônant « une éducation physique adaptée et respectueuses des lois physiologiques pour protéger et renforcer les organes utérins » (Bazoge, 2006 : 200). Dans ce contexte, Georges Hébert est le premier auteur à envisager les faiblesses physiques des filles et des femmes comme le résultat d'un processus culturel interdisant tout entraînement. Il proposa une application mixte des exercices de la méthode utilisée pour les garçons, en extérieur, avec des situations athlétiques, et où sont mobilisées des qualités morales telles que la volonté, le courage, qui renvoient aux codes de la masculinité : de fait, cette expérience sera assez isolée et objet de critiques (Bazoge, 2006). Dans leurs objectifs et organisations, il est impensable que les activités physiques et sportives puissent se réaliser indistinctement pour les hommes et les femmes.

Dès l'émergence de la pratique féminine, on relève aussi une différenciation de classes. Jusqu'à la Première Guerre Mondiale, les femmes ne sont pas acceptées comme membre à part entière dans les clubs sportifs en général bourgeois. Ainsi, de nombreuses femmes se rassemblent dans des associations sportives indépendantes (telles que les associations ouvrières), où elles y pratiquent des jeux sportifs traditionnels, telles que des épreuves d'athlétisme, et une variante « édulcorée » du football voit même le jour vers 1900 dans le cadre de la culture physique féminine, sans viser à la performance ou à la compétition (König, 2006). Mais la question de classe sociale va plus loin que les modalités d'organisation.

En effet, les pratiques sportives évoluent graduellement à la fin du XIXème, le sport moderne se diffuse d'Angleterre avec ses principes propres à la société industrielle : rationalisation et instrumentalisation du corps, compétition, valorisation de la performance, etc. Au tournant du siècle, les sports, notamment l'athlétisme et le football, attirent un nombre croissant d'adhérents hommes. Cependant, l'orientation vers la compétition autant que l'intérêt pour la préservation de la santé, de la beauté et de la morale, limitent la participation des femmes (sans compter les contraintes telles que la question des vêtements). Pendant cette période, les femmes sont tolérées dans des activités « féminines » (comme la gymnastique) ou propres aux classes supérieures. En effet, la bourgeoisie et les activités sportives bourgeoises laissent une place relative aux femmes : on peut mentionner la natation (à l'écart des hommes), le ski, l'équitation ou le tennis ; même si de rares femmes se sont aventurés ailleurs de manière marginale (par exemple l'alpinisme). La question de la classe affecte directement le choix de la pratique sportive.

Dans les années 1920, les femmes ont conquis des droits politiques. Les activités physiques sont perçues comme hygiéniques pour les filles et les femmes, comme pour les garçons et les hommes. En Allemagne, plus d'un million de femmes pratiquent alors la gymnastique, mais aussi le Turnen évoqué précédemment, ou encore la danse. De plus, malgré des résistances, la participation des femmes dans les compétitions n'est plus taboue. La Fédération Internationale du sport féminin a même réussi à les faire admettre aux Jeux Olympiques de 1928 dans des activités aussi masculines que l'athlétisme (Pfister, 2006).

Le début du court XXème siècle, pour reprendre l'expression de l'historien Eric Hobsbawm, marque un changement dans le champ du sport féminin, sous l'influence de l'émergence de pouvoirs politiques extrêmes. La physiologie et la santé maternelle restent en filigrane les arguments principaux des positions politiques, mais les nouveaux pouvoirs vont aussi fortement s'appuyer sur une question de morale, ainsi que sur la volonté de créer un modèle de féminité au service de la patrie. S'il ne s'agit pas de phénomènes nouveaux, le prisme des régimes totalitaires européens au XXème siècle est utile pour mettre en lumière des procédés répandus mais parfois ignorés.

B – Discours sportifs différenciés

Hommes et femmes ont d'emblée été sujets à des discours sportifs distincts, en prolongation de la problématique de la santé du corps maternel, se dessine la question d'une féminité – sujet toujours d'actualité aujourd'hui. Le cas de l'Italie fasciste est éclairant sur le rôle des idéologies politiques dans la construction de la féminité, qui dépassent les simples discours médicaux de préservations et de privations analysés jusque-là. À la fin du XIX^{ème} siècle, la gymnastique est considérée avant tout comme un remède au mauvais état de la santé publique : il est alors question du sport comme moyen d'améliorer la capacité reproductrice des femmes, la beauté des corps n'est pas le sujet, au contraire le sport classique pourrait la malmener. Il a alors été question à cette période de mettre en place une gymnastique féminine qui sans nuire à la beauté et à la grâce, favorise la santé, la robustesse, le courage et prépare de bonnes mères éducatrices. La première compétition officielle de gymnastique réservée aux femmes fut organisée en 1908, à Milan (avec une sous-représentation du Sud de l'Italie, plus conservatrice sur ces questions). Dans les régions les plus avancées du pays, des pionnières se lancent également dans des activités sportives considérées comme « masculines » telles que le vélo, l'athlétisme ou l'alpinisme.

Malgré un ralentissement dû à la Première Guerre Mondiale qui arrête en Italie le développement de toutes les activités qui n'ont pas pour fin directe le conflit, les Italiennes créent à Milan en 1923 la Fédération italienne d'athlétisme féminin (à l'instar des athlètes françaises qui avec Alice Milliat, ont fondé la Fédération sportive féminine internationale). La même année, toujours à Milan qui est considérée comme la capitale du sport, se tient le premier championnat d'athlétisme réservé aux femmes. Mais, « en 1930, le Grand Conseil confie à la Fédération italienne des médecins du sport la tâche de se prononcer sur la délicate question du sport féminin. Après un débat animé qui voit les médecins se diviser sur la question, le point de vue moral l'emporte : on décide de lier une fois de plus le corps des femmes à la fonction prioritaire de la maternité et de donner au sport féminin, bien qu'il soit entré dans les mœurs, des limites étroites, en donnant ainsi des gages au conservatisme rural et catholique sur lequel repose le consensus envers le régime » (Gori, 2006 : 102). En Allemagne, la prise du pouvoir par les nazis marque aussi un coup d'arrêt du sport féminin – le football jugé trop masculin est par exemple interdit aux femmes – et la maternité est érigée en devoir national prioritaire. Néanmoins l'exercice physique et le sport (natation, athlétisme) sont toutefois favorisés, afin de créer un nouveau type féminin, celui de la femme aryenne, forte et saine (König, 2006). Sur ce point, le controversé documentaire de propagande « Les Dieux du Stade » (dont le titre original est *Olympia*) divisé en deux parties : « La Fête des Peuples » et « La Fête de la

Beauté », réalisé par la réalisatrice Leni Riefenstahl est éloquent. Cette œuvre monumentale, qui annonce la télévision et le spectacle sportif moderne (y compris dans une dimension formelle, avec son usage de ralenti, de même que les métaphoriques *match-cuts* présents dans la publicité moderne comme l'analyse Laurent Jullier dans son article « La postérité stylistique du Triomphe de la volonté et des Dieux du stade »), est une étape importante de la représentation et de l'esthétisation des corps sportifs. Ici, pas de sexualisation des femmes qui viendra plus tard dans le XXème siècle, mais une analogie forte avec les corps de la mythologie antique ; à noter que les athlètes non-allemands et non-blancs sont aussi bien représentés, dont le célèbre champion américain Jesse Owens. Le critique de cinéma Olivier Joyard écrit en 2003 dans *L'Équipe* que les images du film « montrent, avec un pouvoir de séduction intemporel, l'être humain comme une forme pure, défini par ses seules attitudes et ses attributs identitaires, et non par sa capacité à exister comme individu. L'eugénisme est le fond, détestable, des Dieux du stade ». De plus, une part de fiction (refaire et filmer à nouveau certaines scènes/épreuves) vient jouer avec la réalité, tout comme la réalisation (choix d'angles de vue valorisant), afin de rendre une vision fidèle au point de vue nazi sur le corps sportif.

Du point de vue de l'esthétique, l'Italie fasciste mène une campagne démographique qui, couplée aux liens entre l'Église et l'État, promeut un modèle autocratique, celui de la « vraie femme ». Elle se doit notamment d'avoir des formes plutôt arrondies conformes à des standards esthétiques anciens, dans la mesure où beaucoup estiment qu'un tel corps renforce la fécondité. Cependant, Gigliola Gori souligne que « la campagne de promotion de la « graisse féminine » est en contradiction avec les objectifs des institutions d'État pour la jeunesse, qui éduquent les filles avec des corps sains et toniques, en utilisant aussi des magazines spécialisés ». Cette position politique va s'affirmer au début des années 1940 après des années de débat (Gori, 2006 : 108).

Toutefois, les modèles féminins liés à l'activité sportive ne sont pas apparus au XXème siècle. Catherine Louveau a notamment montré que des pratiques ne nuisant pas « à la grâce féminine » deviennent des passe-temps de « bourgeoises potiches » au siècle précédent : ces activités sont mondaines plus que sportives. De plus, leurs tenues ont un fort rôle esthétique et sont au cœur des rubriques mondaines de la presse : « on y trouve l'occasion de montrer son costume, geste ostentatoire d'une pratique de classe plus que d'une pratique sportive » (Louveau, 2006 : 125).

Dans son ouvrage « Du sexisme dans le sport », Béatrice Barbusse évoque le contrôle des comportements sportifs aujourd'hui, dont les logiques fluctuent en fonction des contextes socio-économiques, et sont parfois motivées par des doubles standards : « Alors que le pouvoir sportif ne

souhaitait pas hier qu'elles se dévêtent, même pour des raisons de fonctionnalité, aujourd'hui il exige parfois qu'elles se dénudent de plus en plus. Quand le vêtement relève de la religion, il est banni du sport par les instances dirigeantes, alors que, chez les hommes, les signes religieux auxquels se livrent certains footballeurs avant d'entrer sur un terrain devant des millions de téléspectateurs ne dérangent personne. Alors que certains sportifs (...) portent des vêtements (...) qui couvrent intégralement les bras et les jambes, des stratégies de communication et/ou de marketing élaborées par des têtes pensantes généralement masculines somment les sportives de se dénuder aux limites de la décence » (Barbusse, 2016 : 157).

Ainsi, quelque soient les objectifs, on observe des procédés de contraintes et de représentation du corps féminin et du sport au féminin. Dans le cadre d'une journée d'étude appelée « Le sport a-t-il un sexe ? » en mai 2015, la philosophe de l'autonomie Marlène Jouan réalise une communication intitulée « Le genre est un sport de combat. Judith Butler et le sport comme révélateur du corps du genre ». L'intervention s'appuie alors sur un article de Butler paru en 1998, « Les genres du sport : hyperbole ou dépassement du binarisme sexuel », qui s'inscrit dans la problématisation du corps du sport et du corps sportif, « au croisement des effets (supposés) de la nature et de ceux (déniés) de la culture ». Jouan désigne le sport comme faisant partie de ce que le Luc Boltanski nomme les « cultures somatiques », c'est à dire « des ensembles de règles et d'injonctions, d'obligations et d'interdits mais aussi de goûts et de dégoûts, relatifs aux usages du corps ». Les discours sportifs différenciés sont des manifestations de ces phénomènes, ils conditionnent et façonnent les corps. Ces processus se caractérisent par une différenciation sexuelle : ils émanent d'un pouvoir masculin et les contraintes sont avant tout envers les femmes. Dès lors, les discours d'égalité hommes-femmes dans le sport issus du pouvoir masculin sont biaisés.

II – Institutionnalisation et pouvoir masculin

L'objectif d'égalité n'aboutit pas à la mixité mais à un sport féminin qui va s'institutionnaliser aux côtés du sport masculin. Ainsi, on assiste à un doublage fédératif mais hiérarchisé ; le sport féminin reste circonscrit au sport masculin, et le pouvoir institutionnel éminemment masculin. On observe alors un échec des mixités : mixité hommes-femmes puisque ces dernières sont reléguées au second plan, mais aussi mixité sociale. En effet, malgré la volonté d'une pionnière telle qu'Alice Milliat de transcender les classes sociales, le sport féminin n'est que trop peu embrassé par les milieux populaires (Louveau, 2006). Quant aux mouvements sportifs ouvriers qui ont voulu instaurer une mixité hommes-femmes, ils ne sont que trop peu investis par les femmes, notamment en France. Développé sous l'impulsion de mouvements féminins et féministes, le sport féminin est au final institutionnalisé par le pouvoir sportif masculin. Cette institutionnalisation peut alors avoir des allures d'instrumentalisation ; le football féminin est un bon exemple du contrôle, de la récupération et du développement sportif de nombreux sports dans ce schéma (König, 2006 ; Soto, Travert, 2009).

A – Institutionnalisation masculine

En septembre dernier, à l'occasion de l'attribution des Jeux Olympiques de 2024 à la ville de Paris, on a pu voir sur scène à l'Hôtel de Ville un Pierre de Coubertin ressuscité prononçant un discours pour cette nouvelle édition dans la capitale 200 ans après celle qu'il a organisée. Pourtant, une autre figure du sport français aurait pu être mise à l'honneur, et n'a même pas le droit à une statue de la part du Comité Olympique français comme le déplore Béatrice Barbusse. Il s'agit d'Alice Milliat, opposante de Pierre de Coubertin et du CIO sur la question de la participation des femmes aux JO, qui organisa même en 1922 à Paris, soit deux ans avant lui, des Jeux Olympiques féminins.

Comme le regrette Béatrice Barbusse, « lorsque les femmes prennent leur destin en main, elles se donnent les moyens d'accéder à la pratique sportive. Dès qu'elles sont prises dans le giron masculin, la pratique féminine avance plus lentement, voire stagne » (Barbusse, 2016 : 89). Le sport féminin en tant que tel n'est pas issu d'une ouverture progressive et progressiste des clubs sportifs masculins aux femmes, mais de l'activisme de quelques pionnières, comme Milliat. Le cadre compétitif reste figé sur le modèle masculin, mais en dehors les femmes ont une marge de manœuvre plus importante pour embrasser le champ sportif, et pratiquer des activités sportives. En effet, le sport féminin connaît un essor par le bas (féminin) et une institutionnalisation par le haut (masculin), qui s'apparente parfois à une instrumentalisation par un pouvoir masculin.

Si la période 1870-1914 est communément considérée comme celle où se constitue l'essentiel du mouvement sportif associatif, ce-dernier ne concerne pas la majorité des hommes, et donc logiquement touche encore moins de femmes. Au lendemain de la Première Guerre Mondiale naît un engouement pour le sport féminin : apparaissent fédérations, compétitions internationales, ainsi qu'une visibilité médiatique. Alice Milliat, pionnière reconnue du sport « pour les femmes », a oeuvré pour le développement du sport féminin. Alors qu'un tiers de ses effectifs étaient en région parisienne, elle a notamment milité pour que sa fédération fasse « une propagande utile en allant en province faire la guerre aux préjugés » (Louveau, 2006 : 130). Cependant, il faut avoir en tête que ce combat mené par Milliat et d'autres en Europe, n'a pas de résolution linéaire. En 1919 en Allemagne (alors l'une des nations de pointe dans le sport féminin, notamment en athlétisme), les autorités sportives obligent tous les clubs à ouvrir des sections féminines. Mais dans les années 50 après la période nazie déjà abordée, « c'est une époque de discrimination institutionnelle qui commence, et en même temps celle des équipes féminines « sauvages » et subversives » (König, 2006 : 188). Ainsi, le sport féminin connaît des hauts et des bas au cours du XXème siècle, les premières compétitions internationales et les championnes voient le jour tandis que les discriminations et les contraintes se perpétuent néanmoins. À la fin du siècle, la situation n'a pas fondamentalement évolué. En effet, même pendant les années 60, observées comme celles de la « civilisation du loisir », on n'observe pas de revendications pour le sport des femmes, ni dans le champ du sport ou de l'éducation physique, ni dans celui des mouvements féministes et de la recherche. Même plus tard, les avancées sont souvent liées à l'investissement personnel de figures d'exceptions, dont par exemple la joueuse de tennis Billie Jean King dans les années 70, championne et militante pour les droits des femmes (puis LGBT après son *coming out*) qui va notamment créer la *Women's Tennis Association*, toujours en activité.

Le cas du football féminin illustre très bien les processus de contrôle mis en place par les institutions, d'abord en freinant la pratique de l'extérieur, puis en l'absorbant afin de la réguler. En Angleterre par exemple, alors que les clubs masculins reprennent leur cours normal après la Première Guerre mondiale, la fédération de football interdit aux femmes de jouer en 1921, car elles constituent une concurrence indésirable. En 1955, la Fédération allemande de football (DFB) va également interdire le football féminin dans toute l'Allemagne fédérale : sous peine de sanctions, les associations se voient interdire de « fonder ou d'accueillir des sections de football féminin » (König, 2006). En France, la pratique féminine du football disparaît à partir des années 1930, et les raisons de cette brutale extinction restent assez imprécises. Pour certains auteurs, cette disparition a

pour origine une concurrence qui oppose la Fédération des Sociétés Féminines Sportives de France et la Fédération Française de Football Association, cette-dernière n'appréciant pas la pratique féminine (Soto, Travert, 2009).

Cependant, avec les mutations sociales des années 1960 ainsi que la tenue d'un championnat du monde de football féminin de manière officielle en Italie, les clubs européens craignent que les joueuses ne créent leurs propres associations nationales et internationales, et ne représentent une concurrence. Aussi, la DFB est contrainte de lever l'interdiction en 1970 et d'accepter le football féminin dans ses rangs afin de pouvoir le contrôler (en adaptant toutefois le temps de jeu et l'équipement). Toutefois, seuls les sports susceptibles de rapporter des médailles bénéficient d'un soutien matériel ; or comme le football féminin n'est pas une discipline olympique, il ne peut pas prétendre à des victoires internationales ni à une reconnaissance mondiale, et n'est pas subventionné (König, 2006). Aujourd'hui en Allemagne le football féminin possède un taux de croissance phénoménal qu'on n'observe dans aucun autre sport : l'équipe nationale connaît des succès et le football est le sport collectif préféré des Allemandes. Cela est notamment dû au fait que les mentalités ont évolué ainsi que les positions institutionnelles : la DFB a mis en place une politique de développement lui permettant d'avoir un championnat national prestigieux, ainsi qu'un vivier de joueuses conséquent et de qualité, à la différence par exemple de la France qui a tardé à professionnaliser la pratique.

Un autre exemple éloquent de la récupération détournée en moteur de développement du sport est la boxe française. Christine Mennesson explique que « dominée depuis la fin du XIX^{ème} siècle par les valeurs de l'académisme et de l'esthétique, la boxe française résiste mal à la montée dans les années 1980 de formes d'affrontements plus durs et moins "civilisés" (kick-boxing, full contact, boxe thaï...) » (Mennesson, 2006 : 183). Dans ce contexte, la pratique féminine apparaît rapidement comme un enjeu central pour la fédération française, les pratiquantes féminines ont alors une double utilité : renforcer le nombre de licenciés, conférer une image d'ouverture de cette boxe à différents publics (genre, âge, loisir). « Dans la lutte l'opposant "à des disciplines exotiques générant l'animalité et la violence sur les rings", la féminisation de la pratique améliore la lisibilité de la boxe française en l'euphémisant et en la légitimant moralement » (Mennesson, 2006 : 184).

La professionnalisation et l'institutionnalisation passent en partie par la place des femmes dans les fonctions et métiers du sport. Selon la sociologue Caroline Chimot on assiste en règle générale à « une double division du travail sportif. Sur le plan horizontal, plus on est proche du terrain sportif et moins on trouve de femmes. (...) Sur le plan vertical, plus on s'approche du haut de la pyramide organisationnelle et moins on trouve de femmes » (Barbusse, 2016 : 173). Ainsi en

gymnastique, grâce à un investissement dans les structures fédérales les femmes acquièrent les diplômes qui leur permettent d'accéder au statut d'animatrices de section. Elles font évoluer par ailleurs la conception gynécologique de l'activité marquant les origines de la Gymnastique Volontaire (GV), au profit d'une revendication de grâce et d'élégance (ce qui constitue un autre cadre normatif). Au niveau des postes administratifs, celles qui acceptent de prendre les premières responsabilités apparaissent comme de véritables pionnières et leur participation est facilitée par la structuration empirique du mouvement GV. En effet, le système repose sur une délégation de tâches aux pratiquantes et d'une décentralisation à l'échelle fédérale avec des relais départementaux, etc. Mais si elles sont de plus en plus présentes dans les structures locales, elles ne parviennent pas toutefois à s'imposer sur le plan fédéral : « leur taux de représentation au comité directeur de la Fédération demeure stable à partir de 1968 (33,3%). Dans les sections et comités départementaux, le travail administratif est par ailleurs souvent réalisé dans l'ombre d'un président masculin. La construction d'un territoire féminin à travers la GV, ainsi que l'émancipation de ces animatrices et dirigeantes, se réalise donc sous tutelle, même si une femme, en la personne de Nicole Dechavanne, accède pour la première fois à la présidence de la Fédération entre 1980 et 1984. La conquête du politique est le dernier bastion de l'affirmation de la masculinité au sein de cette fédération, alors même que la pratique semble définitivement acquise aux femmes » (Bazoge, 2006 : 205).

B – Échecs des mixités

Alice Milliat préside le club Fémina Sport en 1915 : les femmes fréquentant les clubs féminins, sont dans les années 1920 principalement étudiantes, même si certaines des championnes sont des docteurs en médecine ou des ingénieures par exemple. La majorité des meilleures athlètes sont alors des femmes « émancipées » : institutrice, professeure de culture physique, comptable... Ce sont d'ailleurs souvent les mêmes femmes qui pratiquent différents sports au sein des clubs, réunis au sein de la Fédération des sociétés féminines sportives de France (FSFSF) fondée en 1912. On voit là un problème de classe sociale, contre lequel Milliat a lutté, souhaitant toucher et rassembler l'ensemble des femmes.

Or, depuis le début des années 1920, « le sport ouvrier naissant considère comme "mouvement sportif bourgeois" les fédérations féminines. La Fédération Sportive du Travail (FST) annonce dans son acte fondateur de 1923 un principe de mixité (contrairement au "sport bourgeois" qui sépare hommes et femmes) ; mais si l'activité physique des femmes est pensée, c'est dans une perspective militante, utilitaire » (Louveau, 2006 : 132). La mixité sociale et la mixité hommes-femmes trouvent là un point de rencontre intéressant. Dans les chiffres, cette position a finalement

peu de poids : dans les sociétés sportives ouvrières, les femmes ne comptent que pour environ 5 % des effectifs. Il faut toutefois nuancer ce type de mouvement avec ceux similaires dans les pays voisins : en 1931, la FST reconnaît qu'il n'y a pas eu de recrutement de masse pour les femmes comme en URSS, en Grande-Bretagne ou en Allemagne où les femmes représentent 15 à 18 % des membres des organisations ouvrières. Par la suite, la FSGT, apparue en 1934, prône un « sport pour tous ». On va alors « glisser de l'ouvrière à LA femme ». Mais si les principes affirmés sont égalitaires et émancipateurs, il persiste des réserves inhérentes aux mentalités de l'époque, à savoir préserver un certain esthétisme féminin, et l'importance de la famille (Louveau, 2006 : 132).

Catherine Louveau rappelle que « les données nationales examinées depuis une trentaine d'années montrent que l'accroissement de la pratique physique et sportive en France doit beaucoup à la venue des femmes. Cette augmentation quantitative tient aussi à une diversification des formes, lieux et finalités de pratique. Mais elle n'a pas pour corollaire une pénétration dans tout l'espace social pas plus qu'une indifférenciation des activités. L'enquête nationale de 1987 a montré des écarts très conséquents entre, d'une part, les femmes cadres et membres des professions intellectuelles supérieures, (9 % d'entre elles déclaraient n'avoir aucune pratique) et, d'autre part, les ouvrières et les agricultrices pour qui ces taux étaient respectivement de 43 % et de 51 %. [...] Dans tous les cas, les écarts se sont davantage atténués parmi les hommes que parmi les femmes depuis 1987 » (Louveau, 2006 : 136). Si le temps libre des femmes a pu évoluer depuis, la question centrale est celle de son usage. « Les engagements comptent en effet davantage que le temps dont on dispose : l'absence d'intérêt pour une pratique physique est d'autant plus probable que les femmes investissent prioritairement l'espace domestique et la famille ». De ce fait, la question du manque de temps apparaît plutôt comme une conséquence, que comme une cause (Louveau, 2006 : 137). Ainsi, la pratique sportive est tributaire d'une question de classe, et paradoxalement, alors que les discours lient historiquement sport féminin et corps procréateur, plus les femmes investissent la maternité moins elles sont sportives.

L'échec de la mixité hommes-femmes se lit d'abord au niveau des infrastructures. Patricia Vertinsky a notamment montré le poids des organisations spatiales du sport dans son développement. Elle prend exemple sur les installations sportives scolaires au Canada, où au début du XXème siècle les établissements faisaient si possible construire deux gymnases distincts pour les hommes et les femmes. Or, en plus de cette ségrégation, celui pour destiné aux jeunes femmes était en général plus petit et moins bien équipé, notamment au niveau de gradins pour un éventuel public. Paradoxalement, les professeuses d'éducation physique ont à la fois soutenu et contesté l'exclusion des femmes de certains sites sportifs de ce type, de fait « l'espace sexué qu'était l'environnement du

gymnase féminin devint, à certains égards, un aspect intégral de la construction des corps sexués » (Vertinsky 2006 : 78). « Ainsi, les femmes payaient l'autonomie dont elles pouvaient jouir dans leur sphère séparée au prix de l'acceptation de rôles sexués rigides et polarisés » (Vertinsky, 2006 : 83).

C'est là toute l'ambiguïté et la difficulté de la séparation genrée dans le sport : espace d'autonomie, d'indépendance, ou espace d'exclusion ? Toujours avec le Canada du XX^{ème} siècle, on a un autre exemple sur ce point : dans l'Est du pays, un basket « féminin » avait été créé dans les lycées, avec un temps réduit et surtout un terrain plus petit, contraignant les joueuses à privilégier les passes aux courses. Or, ailleurs au Canada comme aux Etats-Unis, filles et garçons jouaient toujours avec les règles classiques du basket-ball : « Une fois arrivées à l'université, ces jeunes filles n'avaient guère envie de revenir à un jeu plus lent et circonscrit, et demandaient à retrouver les aspects compétitifs et vigoureux d'un sport qu'elles avaient appris à apprécier » (Vertinsky, 2006 : 84). En 1966, les professeures d'éducation physique de l'Est du Canada, qui dominaient les grandes tendances du sport féminin, renoncent au « basket-ball féminin » et adoptent le terrain de jeu masculin, sur lequel les canadiennes de l'Ouest ont joué durant des décennies.

Toutefois, il persiste au XX^{ème} et aujourd'hui encore une sexuation, quand bien même de nombreux discours s'accordent à dire que les femmes sont capables autant que les hommes à pratiquer le sport de leur choix. Catherine Louveau rappelle qu'« on a montré le rapport d'homologie avec la division sexuelle du travail professionnel et domestique. Si peu de femmes choisissent ces sports de tradition masculine, c'est aussi qu'ils ne s'accordent pas avec les catégorisations spontanées à partir desquelles hommes et femmes jugent ce qui convient ou non à une femme » (Louveau, 2006 : 136), quand elles ne se voient pas affronter une violente opposition (comme par exemple la marathonnienne Kathrine Switzer). C'est là, la genèse de l'échec de la mixité hommes-femmes, et plus généralement de la présence des femmes dans le champs du sport, ce qui engendre les inégalités structurelles, financières, et motive les discriminations politiques.

Dans une interview suite à sa nomination à la tête d'une équipe de football masculine, Corinne Diacre, ex-internationale française qui s'était reconvertie comme entraîneuse dans le football féminin avait déclaré que le passage des filles aux garçons étaient aussi le passage du monde amateur à professionnel, représentant une double difficulté. Néanmoins, elle rappelle que le plus dur est la mentalité des gens dans le milieu, sans oublier de faire référence à la portugaise Helena Costa qui avait démissionné avant même sa prise de fonction, juste avant Corinne Diacre au club de Clermont en seconde division française.

Cet échec de la mixité hommes-femmes dépasse le terrain et la pratique sportive en elle-même, affectant aussi le pouvoir décisionnel au niveau institutionnel. En effet, l'analyse des représentations de l'activité des femmes dirigeantes par exemple, permet de mettre en lumière la production d'un discours sur les dispositions et aptitudes féminines, qui va servir de cadre à l'exercice féminin des postes de direction. Malgré le passage d'un champ « corporel » à un champ « intellectuel », la sexuaction est persistante. On constate une différenciation des aptitudes dans les représentations des dirigeants autant que des dirigeantes : il y aurait la vision partagée d'un management au masculin et un management au féminin. « La définition de l'agir managérial (par les acteurs) se construit en effet symboliquement sur l'opposition entre le pôle féminin et le pôle masculin. D'un côté (féminin), le souci de l'autre, l'égalité, la collaboration, de l'autre (masculin), le souci de soi et de sa carrière, la subordination et la hiérarchie. Ce sont les présupposés du sens commun qui s'expriment ici : l'homme égoïste, attiré par l'abstraction et attaché au pouvoir *versus* la femme altruiste, attachée aux tâches concrètes et inattentive au pouvoir » (Chantelat, Bayle, Ferrand, 2004 : 149).

Or, avec les évolutions sociétales, le « management traditionnel » a été remis en question, et d'autres types d'agir managérial ont vu le jour, légitimant ainsi certaines aptitudes jusque là dévalorisées telles que l'altruisme. On peut comparer ce processus avec le cas des femmes pasteures, puisque même si elles représentent la majorité des fidèles il est extrêmement rare de les voir occuper des postes officiels influents dans la hiérarchie ecclésiale. Emir Mahieddin a abordé l'exception de l'une d'entre elles, qui selon lui incarne la « féminisation » des comportements : « Il y a quarante ans, me disent certains responsables de l'Église, on cherchait des pasteurs capables de faire montre d'autorité et de donner des ordres. Aujourd'hui, les qualités que les fidèles apprécient chez un pasteur seraient plutôt associées à la « féminité » dans le modèle normatif des genres masculin et féminin en vigueur : l'écoute, la douceur et la compassion » (Mahieddin, 2016 : 429). Ainsi, les femmes peuvent participer au renouvellement du fonctionnement des organisations sportives en y apportant des aptitudes peu présentes dans le management traditionnel, mais sont alors perçues de manière réductrice puisqu'on attend d'elles une fraîcheur qui fait défaut au système en place et ont parfois l'impression de servir de faire-valoir. De plus, si les femmes sont présupposées plus humaines et donc prédisposées à réussir dans un management de type coopératif, la sensibilité émotionnelle qu'on leur prête serait en même temps un obstacle à l'adaptation des femmes aux postes à hautes responsabilités, « c'est-à-dire des postes dans lesquels il y aurait, d'une part, des *risques* à prendre en termes de décisions stratégiques [...] d'autre part, besoin de faire preuve *d'autorité* dans les négociations impliquant la maîtrise des rapports de force (internes ou externes). Mais, au niveau des représentations, cette inadaptation féminine à l'exercice du pouvoir

est renforcée parce qu'on prête aux femmes un moindre besoin, voire l'absence de besoin pour cette forme d'activité sociale » (Chantelat, Bayle, Ferrand, 2004 : 153-154). De ce fait, les femmes sont perçues comme adaptées aux postes fonctionnels, à gérer les équipes, mais inadaptées à l'exercice du pouvoir au niveau stratégique. Ainsi, « il y a à la fois *transformation* dans la traduction « représentationnelle » entre dispositions et aptitudes et *permanence* de l'opposition entre dispositions (générales) féminines et masculines, perçues comme naturelles. On assiste donc à un *déplacement* des représentations de la division sexuelle du travail managérial et non à une remise en cause de la distribution asymétrique de l'exercice du pouvoir entre les hommes et les femmes. La mixité des fonctions de direction ne se traduit pas *ipso facto* par un partage du pouvoir » (Chantelat, Bayle, Ferrand, 2004 : 156).

Les femmes investissent certes le sport - sur et hors du terrain - mais encore faut-il voir quels sont les espaces où elles sont présentes, quel poids elles y occupent et quels rapports de genre y sont entretenus. L'étude des normaliennes en sciences du sport et éducation physique par Carine Énard et Catherine Louveau a mis en lumière des parcours paradoxaux, entre transgression et reproduction des normes de genre. Leur enquête a montré l'intériorisation d'un sentiment d'infériorité - alors même qu'elles disposaient, objectivement, d'un capital scolaire et sportif plus élevé que les garçons – qui influe les choix de vie, d'orientation scolaire et professionnelle des normaliennes (Énard, Louveau, 2016).

Ainsi, traiter la féminisation du sport fut éloquent pour questionner la présence des femmes et la mixité dans cet objet. Dès son apparition, l'inscription féminine dans le sport est pensée différemment de celle des hommes, en étant influencée par la médecine et instrumentalisée par la politique. De plus, si elle se développe, c'est en marge du sport masculin traditionnel, à travers un processus ascendant du pouvoir masculin. Son institutionnalisation renvoie paradoxalement à une mise à l'écart qui témoigne d'une hiérarchisation profonde. La mixité permet alors d'étudier un autre processus, à savoir l'infériorisation de la performance féminine.

CHAPITRE 2 : MIXITÉ ET INFÉRIORISATION DE LA PERFORMANCE FÉMININE

La hiérarchisation qui s'opère entre sport masculin et sport féminin est plus précisément une infériorisation de la performance féminine. Le sport est non seulement pensé comme espace masculin, mais les présences et actes féminins y sont dépréciés. Il est alors intéressant de constater que ce processus n'est pas homogène selon les sports certes, mais aussi selon les contextes (compétitivité, âges). À la fois l'injonction à la performance promeut l'idée d'une infériorité de la performance féminine, mais celle-ci est conditionnée - dans les discours et les structures – à être au second plan de la performance masculine. Cette-dernière s'inscrivant dans le registre d'une masculinité hégémonique. Ainsi, dans certains cas, les jeunes sportives vont même jusqu'à développer une « contre-identité » de genre afin de se réaliser dans leur sport (Mennesson, 2005), et les athlètes homosexuel·le·s sont positionné·e·s dans une situation singulière comme l'a montré Liotard.

I – Masculinités et modèles sportifs

Dans leurs travaux sur le sport et les masculinités, McKay et Laberge (2006) se basent sur un concept de modèles sportifs du sociologue américain Jay Coakley : un modèle de « puissance et performance » culturellement dominant et un de « plaisir et participation » investi par la majorité des gens. Ils montrent notamment qu'entre ces systèmes les relations et identités de genre diffèrent, le premier modèle prenant appui sur la masculinité hégémonique théorisée par Raewyn Connell¹. Non seulement on peut parler de « sports masculins » (football, boxe) et de « sports féminins » (gymnastique), mais on peut envisager une connotation genrée des modèles sportifs, où le premier serait un bastion masculin et le second un espace relativement plus partagé. À partir de ce postulat, on va interroger la place des femmes dans l'univers sportif mais également ce que ça induit pour les pratiques de mixité, y compris dans les cadres éducatifs.

A – Masculinité hégémonique et sport

Les *Men's studies* se développent après la première vague des *Women's studies*, c'est-à-dire à la fin des années 1970, et font du sport comme un indicateur pertinent de la construction de la masculinité. Ce type de *gender studies* (on pourrait même dire de *masculinities studies* dans ce cas), s'inscrit dans une démarche de recherche qui vise à « faire rupture avec des sciences sociales que l'on pourrait qualifier de « normales » (ou « *malestream* ») et qui pensent au masculin [...] en imprégnant à des résultats ou des théories censés être « objectifs » une « neutralité » de fait marquée par son aveuglement aux inégalités entre les hommes et les femmes et, plus profondément encore, à la domination des seconds par les premiers » (Chabaud-Rychter et al., 2010 : 9).

On note par exemple la présence du sport dans les travaux Connell, l'une des principales théoriciennes de la masculinité ; dans « *Gender and Power* » (1987), la chercheuse amène notamment le concept de « régime de genre », qui rend compte de l'état des relations de genre au sein d'une institution, c'est à dire qu'on peut observer une diversité de régimes de genre en fonction des contextes particuliers, même s'il y a un ordre global qui structure la société à une large échelle. Dans son ouvrage le plus connu, « *Masculinities* » (1995), elle théorise le concept de « masculinité hégémonique », à savoir « la configuration des pratiques de genre visant à assurer la perpétuation du patriarcat et la domination des hommes sur les femmes » (Connell, 1995 : 11). Cet apport est fondamental, notamment pour ce qu'il dit de l'idéalisation culturelle de ce caractère masculin

¹ Raewyn Connell a publié plusieurs de ses travaux évoqués ici sous le nom de Robert Connell (ou Robert William Connell), avant son changement de sexe. Dans ce texte, on se référera toujours à son nouveau nom et on utilisera le féminin.

mettant l'accent sur les liens entre masculinité et rudesse, esprit de compétition, ainsi que subordination des femmes et des gays. C'est une structure oppressive qui se maintient en prônant une façon restrictive d'être un homme comme la façon unique dont tout homme doit se comporter, discours qui se reproduit à cause du processus de « conformité masculine au groupe ». (McKay, Laberge, 2006).

De nombreuses études ont montré le poids des jeux et des jouets dans la construction de la féminité et de la masculinité, il paraît alors logique que le sport soit ainsi connoté. Dans « Milon de Croton ou l'invention du sport », Roubineau écrit que « l'*agôn* athlétique, de même que l'*agôn* guerrier, est un lieu privilégié de déploiement de l'*andreia*, c'est à dire des vertus et compétences associées prioritairement à la condition masculine : la force physique et le courage moral constituent les deux facettes de cet idéal de virilité » (Roubineau, 2016 : 168). Pour Jim McKay et Suzanne Laberge, si le sport représente un symbole de la masculinité hégémonique c'est en partie parce qu'il incarne l'apparente supériorité naturelle des hommes sur les femmes : « alors que la force physique a perdu beaucoup de son importance dans le maintien des idéologies de la supériorité masculine dans la plupart des institutions, la puissance brute proprement dite – que de nombreux sports exigent – demeure encore perçue comme une preuve matérielle et symbolique de l'ascendance biologique des hommes » (McKay, Laberge, 2006 : 247). Or, ces présupposés s'étendent à des sports et disciplines où la force physique est secondaire voir même non nécessaire (comme les échecs ou plus récemment l'e-sport), preuve que la physiologie est plus un argument discursif au service d'une idéologie sexiste qu'un réel facteur d'explication d'organisation du sport.

Le cas des échecs est éclairant par les similitudes qu'il entretient, contrairement aux apparences, avec le football (et avec la majeure partie des sports en réalité) sur ce sujet. En effet, l'un est un sport dit mental, peu populaire et plutôt élitiste, associé à une image de prestige et d'intelligence, qui confine au génie. Le football à l'inverse est sport le plus populaire (dans tout les sens du terme) au monde, souvent décrié pour ses travers, dont son sexisme latent. Pourtant, tout deux comptent peu de femmes dans leur rangs, et elles ne font pas partie de l'élite de leur discipline respective. Evidemment, il n'y a là aucune coïncidence, mais le résultat de contextes sportifs systémiques identiques.

Aux échecs, il y a parmi les joueurs classés dans le monde environ 5 à 10% de joueuses (de même pour la France), mais près de 25 à 30% en Chine ou dans certains pays d'Europe de l'Est (Russie, Ukraine, Georgie). Cela s'explique par la place culturelle qu'occupe les échecs dans ses pays et par sa valorisation institutionnelle ; pas étonnant alors de constater que les meilleures joueuses mondiales sont toutes issues de ces pays. En football, où la mixité n'existe pas au haut

niveau, les pays qui se distinguent dans le football « féminin » sont principalement les Etats-Unis et l'Allemagne mais aussi les pays scandinaves ainsi que le Japon, la Chine et le Brésil : il s'agit de pays où le football tient un rôle culturel prépondérant (l'Allemagne et le Brésil par exemple), de pays qui ont un rapport au genre favorable à l'émergence d'une telle pratique (les pays scandinaves par exemple) ou qui se caractérisent par une spécialisation dans ce sport tels que les Etats-Unis où le *soccer* y est principalement une pratique féminine (tout en subissant les discriminations économiques et médiatiques propres au football).

Aux Etats-Unis le football « féminin » s'est développé après le football « masculin », grâce à l'amendement *Title IX of the Education Amendments of 1972*, promouvant l'égalité des sexes dans l'éducation publique et qui a permis au football universitaire féminin de se développer, aux joueuses d'obtenir des bourses, d'avoir un cursus académique adapté, etc. Les victoires de l'équipe nationale féminine aux Jeux Olympiques d'Atlanta en 1996 puis à la Coupe du Monde 1999 sur le sol américain ont aussi considérablement impacté les mentalités. Le « Title IX » a également bénéficié au basket-ball féminin par exemple, mais dans le cas du football le versant masculin est très peu développé (en partie à cause du poids des sports américains majeurs qui se caractérisent notamment par une implication physique et violente significative), le versant féminin pouvant prendre plus d'ampleur. De fait, le football féminin est bien plus médiatisé et soutenu aux Etats-Unis qu'en Europe, ce qui contribue au développement économique et à la professionnalisation de ce sport, avec entre autres l'émergence de stars : d'abord Mia Hamm et Michelle Akers puis plus récemment Abby Wambach (dont la « première poupée barbie lesbienne » est à l'effigie), la militante gay Megan Rapinoe, la controversée Hope Solo ou encore Carli Lloyd et Alex Morgan (à noter que toutes ces célèbres joueuses américaines sont blanches). Les fédérations américaines et canadiennes prennent même en charge une partie du salaire des joueuses internationales dans leurs clubs. Une des spécificités des Etats-Unis est son modèle sportif universitaire, véritable pont entre le milieu scolaire et le sport de haut niveau ; le sport universitaire est par conséquent le socle du sport américain, et un élément fondamental de la culture américaine où le sport occupe déjà une place singulière. Néanmoins, le football aux Etats-Unis se heurte à un problème de classe sociale². Il est

2 « Seattle est une pionnière. Les matchs des Sounders se jouent devant 44.000 spectateurs en moyenne – autant que ceux du Paris Saint-Germain [...] En 2014, l'affluence moyenne du championnat américain, la MLS a dépassé pour la première fois la barre des 19.000 spectateurs, mieux que la NBA [...] L'augmentation (+43% entre 2000 et 2010) de la population hispanique, très friande de soccer, favorise la tendance. Mais, en lien avec une forme de "hipsterisation" de l'Amérique, le ballon rond séduit de plus en plus les jeunes blancs urbains [...] Si en Europe le football est le sport du peuple, le soccer est en passe de devenir aux Etats-Unis le loisir préféré d'une élite peu adepte des viriles démonstrations du football américain. "Notre base de fans croise à moins de 5% celle des Seahawks [l'équipe de football américain de Seattle], note Bart Wiley. Elle est plus jeune, plus instruite, plus technophile et gagne plus d'argent." [...] Car l'économie naissante du soccer engendre peu de revenus : le chiffre d'affaires moyen des franchises était de 26 millions de dollars en 2013, contre 153 millions pour les équipes de NBA. (https://www.challenges.fr/sport/comment-le-soccer-passe-a-l-offensive-aux-etats-unis_109598)

estampillé sport d'élite, dont la formation inefficace repose beaucoup sur l'argent, ce qui nuit par exemple à la Major League Soccer (le principal championnat masculin). Au sein de la MLS la formation est alors quasi inexistante, même si émergent des académies (dénomination américaine des centres de formation) qui tentent d'innover et de se rapprocher des standards mondiaux.

Peu le savent – et ne se posent probablement pas la question - mais les échecs sont mixtes. En effet, les tournois majeurs, bien que pratiquement exclusivement masculins dans les faits, sont ouverts aux joueuses. Celles-ci, de moindre niveau, y sont peu présentes, et disposent en parallèle de tournois non-mixtes dont un championnat du monde féminin depuis 1927 donnant lieu à un classement mondial féminin de la Fédération Internationale des Echecs parallèle au classement Elo principal (dans celui-ci la meilleure joueuse, la chinoise Hou Yifan, est classée 94^{ème} au 1^{er} mars 2018). La meilleure joueuse de l'histoire, la hongroise Judit Polgar (meilleure joueuse pendant 25 ans, qui atteint à son sommet la 8^{ème} place mondiale « mixte ») n'a jamais voulu prendre part aux compétitions féminines. La championne estimait – et estime toujours bien qu'elle ait mis fin à sa carrière - que ce type de démarche, au lieu de contribuer au développement de la place des femmes dans les échecs, produisait un nivellement par le bas du niveau global et entretenait les stéréotypes de genre en vigueur. À l'heure actuelle, le football ne dispose pas de format mixte à part les catégories de jeunes, et le niveau international du football féminin est considéré comme très faible en comparaison de leurs homologues masculins. La critique évoque parfois cet écart de niveau sous l'angle d'un retard : c'est un élément intéressant puisqu'effectivement au niveau de la structuration des clubs notamment il y a un retard factuel avec le football masculin. En France, peu de clubs féminins sont professionnels par exemple.

Si Judit Polgar a pu exceller à ce point dans les échecs, c'est en partie grâce à son contexte familial. Son père pensait que le génie était acquis et non inné, et souhaitait faire de sa fille aînée Susan une grande mathématicienne ou physicienne (deux champs – comme souvent dans les sciences dites dures – très masculins³, et où les femmes sont bien souvent pensées comme

3 L'Iranienne Maryam Mirzakhani, la première femme lauréate de la médaille Fields en 2014 a fait son doctorat à Harvard, dont le président Larry Summers affirmait en 2005, que l'absence de femmes parmi les grands mathématiciens était liée à des phénomènes biologiques (elles présenteraient moins « d'aptitudes intrinsèques »). Le déterminisme biologique est effectivement encore fort, notamment en Amérique du Nord, où de nombreux scientifiques plaident pour des prédispositions biologiques en opposition à une plasticité du cerveau. Or des études de genre invalident l'hypothèse d'une prédisposition naturelle des garçons pour les mathématiques par exemple : « Si les différences de performance entre les hommes et les femmes étaient d'ordre biologique, on devrait les observer partout, quelles que soient les cultures, les circonstances et les époques, estime la neurobiologiste Catherine Vidal. Or, ce n'est pas le cas : les études analysées par Janet Hyde prouvent qu'en Amérique du Nord, entre les années 1970 et les années 2000, le niveau de maths des filles a beaucoup progressé. Il est un peu difficile de l'attribuer à une mutation génétique de leur cerveau ! ». D'autres études portant sur les mathématiques à l'école ont mis en lumière un syndrome appelé « menace du stéréotype » consistant en une anxiété des filles vis à vis des mathématiques fonctionnant comme une prophétie auto-réalisatrice. De plus, il existerait un « double standard pédagogique » favorisant garçons dans ce domaine. (http://www.lemonde.fr/education/article/2014/10/30/le-sexe-des-maths_4515295_1473685.html)

biologiquement inaptés à l'excellence) avant qu'elle ne se prenne de passion pour les échecs et devienne la meilleure joueuse du monde, avant d'être dépassée par sa cadette Szofia, elle-même devancée ensuite par la plus jeune Judit. La socialisation sportive précoce et le contexte familial favorable conditionnent en partie la réussite de ces femmes dans le sport de haut niveau. Selon Judit Polgar, la faible présence des femmes dans les échecs s'explique par le caractère machiste de ce sport et de ses clubs, du manque d'ambition des joueuses et de la moindre tendance à faire des sacrifices au niveau personnel (conditionnés par la société et les proches).

Les rapports sociaux de sexe sont déterminants dans la possibilité d'une mixité. Les échecs, sous couvert d'une bonne image (« rois des jeux, jeu des rois » - où pointe déjà le sujet du genre) sont terres de sexisme et de misogynie. Ainsi, les joueuses parviennent difficilement à s'imposer dans les clubs, les familles sont moins enclines à pousser et aider leurs filles dans cette passion, et de grands champions tiennent des propos validant une supériorité naturelle des hommes aux échecs (dont Garry Kasparov – si Polgar l'a battu en 2002 c'est « parce qu'elle a joué aux échecs comme un homme » - avant de faire amende honorable et d'être aux côtés de la hongroise dans des manifestations en faveur d'une plus grande ouverture des échecs). Aux échecs comme au football, on ne constate pas d'écarts de niveau significatif avant 10 ans (bien que déjà les filles sont proportionnellement beaucoup moins nombreuses dans le cas du football), mais de 10 à 14 ans les effectifs se déféminisent drastiquement. Pour le football, il est en général mis en avant l'évolution physique et la puberté, or cet argument ne tient pas pour les échecs : ici, le rôle minime du physique permet de rendre compte du poids des représentations sociales et culturelles. Pairs, famille et société poussent - inconsciemment parfois - les jeunes filles à arrêter leur pratique, du moins à ne pas trop s'y consacrer, sinon à ne pas se donner les chances de réussir : l'esprit de compétition par exemple n'est pas un trait de caractère valorisé pour les filles, de même que la place accordée aux hobbies diffère selon le sexe ainsi que leur nature.

Le phénomène e-sport (les compétitions de jeux vidéos) est aussi un cas intéressant, par sa proximité avec les échecs tout en étant un champ en pleine expansion, avec un public principalement jeune et masculin. Là aussi, le physique est surtout une question d'endurance mentale, ainsi qu'une relative dextérité, des réflexes et une vision adaptée. Il y a un dynamisme qui n'existe pas aux échecs, mais les deux disciplines sont assez similaires sur différents aspects, de même que le poker. Or, bien que mixte l'e-sport (et le poker) est dans les faits quasi exclusivement masculin, à l'instar des échecs. Il y a un même processus de masculinisation culturelle, où les filles sont socialement mis à l'écart de ces pratiques tandis que les garçons s'ils ne sont pas forcément encouragés (à l'inverse des échecs qui sont signe d'un certain prestige social) connaissent une plus

grande tolérance (et la professionnalisation du milieu va dans le sens d'une acceptation, pas seulement au Japon, en Corée du Sud et en Chine, mais aussi aux Etats-Unis ou en Europe). On constate aussi dans ces milieux un sexisme très prononcé, surtout dans le champ des jeux vidéos, dont l'industrie génère régulièrement des scandales (de la part des studios ou des communautés de joueurs récréatifs, qui représentent une masse de consommateur dont dépend l'économie du jeu vidéo). De manière schématique, on peut dire que les joueurs compétitifs de jeux vidéos sont raillés par le milieu sportif traditionnel car la dimension physique semble minime, mais globalement tous se rangent derrière une masculinité hégémonique dévalorisant les femmes en général et les sportives en particulier. Il est intéressant de voir que l'acceptation de l'e-sport (il est maintenant traité par des médias sportifs généralistes comme L'Équipe) passe notamment par le fait que des sportifs médiatiques tels que des footballeurs assument et affichent leur passion pour les jeux vidéos, et collaborent à la promotion d'évènements.

De fait, ces processus conduisent à une hégémonie masculine dans les compétitions sportives. Le lien entre les compétitions et la virilité et les masculinités est profond ; c'est ce que nous allons aborder à présent, à travers son influence sur l'organisation sportive.

B – Deux modèles aux frontières poreuses

Le sociologue Jay Coakley fait état de deux modèles sportifs, « puissance et performance » et « plaisir et participation ». Le premier serait fondé sur l'usage de la force, viserait à repousser les limites physiques et psychologiques (quitte à mettre en péril son bien-être dans ce processus), à l'établissement de records, à la domination des adversaires et à la soumission à la hiérarchie (entraîneurs, propriétaires, administrateurs). Dans ce modèle, le corps est perçu comme une machine, un outil scientifique régulièrement mis en scène et admiré mais sans homo-érotisme ou voyeurisme dans le cas du corps masculin. D'ailleurs, le corps puissant et performant est pensé comme masculin (et hétérosexuel) ; la perfection physique dans le sport est entendue au masculin puisque l'ascendance biologique des hommes sur les femmes y est pensée et développée. La représentation des athlètes féminines tend à l'inverse vers de la pornographie douce, avec notamment des mises en scènes médiatiques et institutionnelles qui dénaturent la dimension sportive des athlètes et sexualisent leur corps dans des situations souvent sans rapport avec leur discipline. Le modèle de « puissance et performance » étant culturellement dominant, il s'inscrit alors pleinement dans la masculinité hégémonique de Connell.

Le second modèle, appelé « plaisir et performance », est en réalité celui qui regroupe la majeure partie des pratiques et des pratiquants. Ce modèle s'oriente vers une recherche de bien-être,

de solidarité entre participants, de relations démocratiques entre les membres et les encadrants, etc. S'inscrivent dans ce modèle des groupes de revendications bien sûr, ou des programmes éducatifs, mais on peut aussi y ranger les catégories de jeunes compétitives, qui sont dans un entre deux. De manière générale on entend par là le sport de masse (opposé au sport de haut niveau, au sport d'élite) qui se différencierait par son organisation et ses valeurs : « les *vraies valeurs du sport* sont le propre des principes pédagogiques. Or, si ces *vraies valeurs* sont invoquées c'est pour les opposer, dans le cadre d'une critique de nature morale, à la pratique du sport professionnel. En cela le football est la cible préférée de ce discours : au nom du profit et de la cupidité - valeurs opposées à la gratuité et la générosité, canoniques dans la pédagogie sportive - le sport professionnel aurait souffert d'une dégradation éthique impardonnable et à ce titre serait l'objet légitime de tous les anathèmes » (Leplat, 2017 : 39).

Toutefois, cette bi-catégorisation est schématique, aux parois poreuses, et certains cas de figure n'appartiennent pas totalement à l'un ou l'autre des deux modèles. L'éducation physique peut prendre les contours d'une « orthopédie morale » pour citer Foucault, où une morale élémentaire - le sport c'est « l'école de la vie » - contribueraient à « l'élaboration de dispositifs disciplinaires visant au redressement des âmes par l'asservissement des corps » (Leplat, 2017 : 7). De plus, même si les contextes moins hiérarchiques, corporatistes, étatisés, sont en mesure de fournir des relations et des identités de genre plus égalitaires, et même si le second modèle est dans les chiffres plus ouvert aux femmes, la masculinité hégémonique ne s'arrête pas à ses frontières. Les rapports de genre, y compris au sein de pratiques sportives issues du modèle « plaisir et participation », sont imprégnés des discours dominants et donc sensibles à l'influence de la masculinité hégémonique. Misogynie, homophobie, racisme, et autres violences y sont présentes également, de même que des manifestations plus subtiles de relations biaisés entre hommes et femmes dans le sport.

C'est ce qu'ont montré Benoît Lenzen, Robert Dujardin et Marc Cloes dans un article sur la régulation de l'opposition et mixité au sein d'une école d'arts martiaux. De part le cadre non compétitif et la volonté de l'inscription dans une pratique traditionnelle et spirituelle, le sujet d'étude s'extrait des règles fédérales organisant les oppositions. Dans ce cas, les oppositions sont censé se vivre sur le mode de la coopération et de la solidarité. Au lieu d'une « régulation de contrôle » (du sommet vers la base), se développe alors une « régulation autonome » où des règles tacites sont produites par les pratiquants eux-mêmes. L'études des chercheurs montrent que le sexe et le gabarit sont le moteur de ces processus de régulation. Les femmes adoptent alors des stratégies de négociations explicites afin de réguler les oppositions mixtes, s'appuyant sur les représentations communes, et demandent à leur partenaire de faire attention à elle. À l'inverse, les hommes

tiendraient des stratégies implicites afin de préserver l'affirmation d'un statut masculin et des attentes qui y sont associées ; ils entrent alors dans des stratégies d'évitement des situations où ils ne pourraient affirmer leur masculinité (Lenzen, Dujardin, Cloes, 2004). Ainsi, le sujet de leur étude s'inscrivait clairement dans le modèle de « plaisir et participation » et pourtant ils ont mis en lumière des processus faisant échos aux représentations de genre générées par la masculinité hégémonique.

De fait, malgré une organisation générale du sport en deux modèles, il est dans son ensemble traversé par une manifestation particulière des rapports de sexe qui conduit à l'infériorisation des femmes.

II – Processus d'infériorisation

Au delà des relations lors de mixité hommes-femmes, les deux modèles sportifs révèlent un processus de ségrégation féminine. En effet, de part le poids important de la masculinité hégémonique dans le modèle de « puissance et performance » les sportives y sont moins présentes. On constate un cercle vicieux où le processus d'infériorisation conduit à une ségrégation, et où celle-ci nourrit l'infériorisation initiale en faisant office de justification. Cette construction empreigne les mentalités au point d'être perçu comme un état de fait, c'est ce qu'on a montré précédemment avec les échecs et le football.

A – Ségrégation féminine

Pour expliquer la faible présence des sportives dans le modèle compétitif, il faut aborder deux points. D'abord, sont favorisés dans le modèle « puissance et performance » les athlètes ayant un habitus sportif compétitif et une socialisation sportive précoce, ce qui est rarement le cas des femmes. En effet, il y a dès l'enfance une injonction à laisser le champ sportifs aux garçons, sinon d'investir des disciplines dites féminines mais la pression vient alors plus tard, au haut niveau. Par exemple, l'équitation est une pratique majoritairement féminine dans le cadre d'un modèle de « plaisir et participation », mais au très haut niveau c'est une pratique mixte comme on peut le voir aux Jeux Olympiques.

L'équitation est à ce titre un cas intéressant de féminisation. L'anthropologue Tourre-Malen a montré qu'il s'agissait d'une « discipline féminisable » (Tourre-Malen, 2006 : 68). D'une part, l'équitation était principalement une pratique d'une classe sociale aisée comme on l'a mentionné dans le premier chapitre, ce qui impliquait une tolérance relative à la pratique féminine. De plus, même si le passage de la monte en amazone à la monte à califourchon pour les femmes a été déterminant dans le processus de féminisation de l'équitation, celles-ci restaient inscrites dans un cadre imposé d'élégance et de raffinement qui ne bousculait pas l'ordre de genre. Enfin, Toure-Malen explique que le rapport genré aux animaux favorise la pratique féminine de l'équitation, où le lien au cheval est singulier (avec l'émergence d'une opposition sexuée « cheval-ami » contre « cheval-outil »). Au fil du XXème siècle se serait même développé une nouvelle culture équestre caractérisée par un comportement féminin propre malgré la mixité, en contraste avec l'équitation traditionnelle plus axée sur la performance et la domination de l'animal. C'est ce point qui peut expliquer la mince place des femmes dans l'équitation de compétition de haut niveau malgré une mixité totale et une pratique pourtant essentiellement féminine. Toutefois, l'auteur souligne que

l'équitation certes se féminise mais surtout se démasculinise, les jeunes hommes s'orientant vers d'autres sports notamment car l'équitation « ne véhicule pas assez de stéréotypes masculins » (Toure-Malen, 2006 : 287). Dès lors, la féminisation de ce sport - même si elle aboutissait à une féminisation totale - ne rompt pas avec l'ordre sportif d'une hiérarchie des sexes et des sports, où la masculinité hégémonique régit les répartitions sexuées des pratiques sportives selon des représentations culturelles. Ainsi, la féminisation quantitative des pratiquants d'équitation a engendré une féminisation « qualitative » des comportements et des techniques équestres, sans pour autant s'affranchir du caractère masculin du sport qui dévalorise le sport féminin et maintient un système genré de représentations, valeurs et stéréotypes.

La gymnastique a connu également une féminisation importante au cours du XX^{ème} siècle, jusqu'à avoir majoritairement des membres féminins. Mais si la mixité reste effective au niveau compétitif, il reste une différenciation sexuée dans la pratique des différentes épreuves. Ainsi, aux Jeux Olympiques femmes et hommes ne réalisent pas les mêmes agrès de gymnastique artistique. Sol, cheval d'arçons, anneaux, table de saut, barres parallèles, barre fixe pour les hommes ; table de saut, barres asymétriques, poutre et sol pour les femmes. On constate que des exercices tels que les anneaux ou les barres parallèles, exigeant de la force, sont réservés aux gymnastes masculins. De plus, pour l'agrès de sol, seules les femmes doivent le faire en musique et avec une chorégraphie, accentuant la dimension artistique et esthétique.

Même à un niveau récréatif, de nombreux sports sont directement qualifiés de masculins, tels que le football et la boxe. Dans ces cas de figure, la pratique féminine est bien souvent guidée par un parent masculin (le père, le grand frère), et se caractérise en général par une appartenance aux milieux populaires (Mennesson, 2005) rejoignant alors la question de classe sociale évoquée auparavant.

Des études sur des sportives françaises d'origine maghrébines, montrent qu'elles sont sujettes à une triple domination (sexuée, sociale et culturelle), qu'on peut appeler « le triangle des dominations » (Guénif-Souilamas, 2000). Elles déploient alors des stratégies pour inventer de nouvelles manières d'être qui dépasse la dualité émancipation/soumission. « Dans ce cadre, la pratique sportive peut avoir une fonction ambivalente. En effet, elle peut constituer une ressource pour les filles dans le sens où elle offre un espace de socialisation autonome du cercle familial et peut leur permettre de créer de nouvelles identités. En même temps, elle peut être aussi source de difficultés car ces nouvelles identités peuvent se poser en contradiction, en rupture avec celles proposées par la famille » (Croquette, 2004 : 180-181). Des enquêtes ont révélés qu'hommes et femmes d'origine maghrébines pratiquent plutôt les mêmes activités sportives, à savoir des sports

dits « masculins » (rugby, football, boxe), ce qui peut s'expliquer par un contrôle familial dans le sens où souvent ces activités incluent une implication des hommes de la famille, ce qui se rapproche du constat de Catherine Louveau sur les femmes investies dans les sports « masculins » qui ont dans leur entourage un homme pratiquant la même discipline. Le travail d'Elsa Croquette met en lumière des configurations familiales et conditions sociales spécifiques et récurrentes dans l'investissement sportif intensif des filles dans familles d'origine maghrébines en France, témoignant du fort poids du mode de socialisation sexué « inversé ». Des schémas similaires sont en œuvres concernant les modes d'engagements féminins dans les pratiques sportives à risques telles que les sports extrêmes ou l'alpinisme (Penin, 2004).

Ainsi, les boxeuses et footballeuses par exemple construisent et incorporent durant leur enfance une « contre-identité » de genre : « confrontée à la pratique intensive d'un sport masculin les femmes doivent en même temps faire preuve de compétences « masculines » tout en se distinguant du masculin pour éviter toute stigmatisation » (Prudhomme-Poncet, 2006 : 322). Elles doivent donc souscrire aux normes de la masculinité hégémonique en adoptant les attitudes considérées comme masculines et prescrites dans le sport, c'est à dire le courage, la résistance physique et mentale, la compétitivité, l'agressivité, etc, tout en respectant les proscriptions comportementales de cette même masculinité hégémonique comme l'homosexualité, la passivité mais aussi les physiques de « garçons manqués ». Même si des particularités restent liées à la spécificité de chaque activité sportive, Laurence Prudhomme-Poncet souligne qu'il est difficile de trouver pour chaque sportive un compromis entre le « trop masculin » et le « trop féminin ». De fait, les athlètes féminines se retrouvent une nouvelle fois entre plusieurs contraintes, qui selon les contextes sportifs ont plus ou moins d'effets et la domination masculine plus ou moins de poids.

Ainsi, le processus d'exclusion prend également la forme d'une auto-exclusion, liée aux injonctions sociales qui pèsent sur les sportives. Du temps investi dans le sport pour le haut niveau (temps qui n'est pas consacré aux études, à la vie sociale, etc) aux changements corporels issus d'une pratique intensive, en passant par les commentaires des proches ou de leur milieu sportif, les éléments sont nombreux pour inciter les athlètes féminines à abandonner leur pratique d'elles même. Il est ainsi fréquent que des jeunes filles délaissent le sport à l'adolescence. Concernant les évolutions du corps, le sport est historiquement lié à la virilité ; dès lors, le corps qui est un produit social peut être autant un outil qu'un fardeau pour les femmes. Des fédérations poussent pour un sport féminin « glamour », même de grandes championnes américaines comme Serena Williams (noire, championne de tennis, sport historiquement ouvert aux femmes) ou Ronda Rousey (blanche, championne de MMA, sport ultra violent dit « masculin ») sont parfois moquées pour leur

musculature (alors qu'il s'agit peut-être des deux plus grandes sportives en terme de notoriété et qui ont fait le choix d'afficher médiatiquement une féminité correspondant au discours hégémonique). On reviendra dans le troisième chapitre plus en détail sur l'esthétique, sur l'homogénéisation du corps sportif et du corps des sportives en particulier.

L'homophobie est une autre caractéristique de la masculinité hégémonique, et s'exprime particulièrement dans le sport. Grand tabou dans le football masculin, l'homosexualité se vit mieux dans le football féminin mais peut-être car il y a un discours latent qui désigne toute footballeuse – par extension toute pratiquante d'un sport dit masculin, surtout s'il est collectif – comme lesbienne. Les travaux de Gert Hekma montrent que les discriminations homophobes sont genrées puisque reposant sur des préjugés selon lesquels les gays seraient efféminés et les lesbiennes masculinisés. Dès lors, la pression sportive machiste pousse les jeunes gays à soit embrasser l'idéologie machiste du sport (cacher son homosexualité, adopter les codes de virilité et de machismes du sport, surtout s'il est inscrit dans le modèle de « puissance et de performance »), soit à quitter le monde sportif pour s'affirmer comme ils sont de manière plus sereine. Des initiatives telles que les *Gay Games*, qui s'inscrivent pleinement dans le modèle « plaisir et participation » visent à sensibiliser les consciences et interroger les conditions de pratiques du sport et les processus de discriminations qu'il génère. Les injures et actes homophobes sont légion dans le sport, mais côtoient aussi une violence fondatrice plus insidieuse qui s'inscrit dans la culture du silence (Liotard, 2003). La grande majorité des homosexuels taisent leur préférence sexuelle, par peur ou par pudeur, mais dans les deux cas le choix est biaisé par rapport à celui des hétérosexuels.

La ségrégation féminine (à laquelle on peut ajouter la ségrégation homosexuelle) se vit donc dans les choix sportifs mais aussi au sein de l'espace sportif donné qu'elles investissent. On a évoqué précédemment avec Vertinsky et le basketball au Canada le cas d'installations sportives séparées avec un gymnase pour les femmes, mais de moindre qualité que celui des hommes. À cela il faut ajouter la répartition genrée d'un même équipement sportif, notamment public. L'association inclusive Les Dégommeuses rappelle régulièrement les difficultés rencontrées pour obtenir des créneaux d'utilisation de terrain de football, et les confrontations parfois houleuses avec les pouvoirs publics ou les clubs de football masculins locaux où les insultes sexistes et homophobes sont régulières. Mais plus qu'une ségrégation, ce qu'on voit apparaître avec les modèles sportifs et la masculinité hégémonique, est un processus d'infériorisation de la pratique sportive féminine qui débouche sur une invisibilisation des femmes dans le sport.

B - Invisibilisation

En 1992 aux JO de Barcelone, la chinoise Zhang Shan remporte l'épreuve mixte de skeet, (une discipline de tir, variante du ball-trap) devant des concurrents masculins et battant par la même occasion le record du monde. C'est la première fois dans l'histoire des JO qu'une femme remporte une épreuve mixte individuelle. Or, aux jeux d'Atlanta quatre ans plus tard, elle n'a pu défendre son titre : non seulement l'épreuve mixte avait été supprimée, mais seul un tournoi masculin était organisé. L'épreuve pour les femmes ne fit son apparition qu'aux JO de Sydney en 2000, où Zhang Shan, championne du monde en titre, ne parvint à décrocher une médaille. Dans l'épreuve féminine de skeet, le nombre de cibles est alors de 75, contre 125 pour les hommes comme l'ancienne épreuve mixte qu'avait remporté Zhang Shan. Ainsi, les hommes disposent de plus d'épreuves de tirs différentes, et lorsqu'elles sont communes aux hommes et aux femmes ces dernières en ont parfois une version simplifiée avec moins de coups. Toutefois, l'invisibilisation de la performance féminine se manifeste dans des processus plus subtils que ce cas là.

Célébré comme agent pédagogique et vecteur de valeurs positives, le sport peut aussi on l'a vu engendrer un cadre toxique de masculinité hégémonique, notamment dans son versant compétitif. Or, la compétition est censé témoigner de l'égalité des chances – et donc théoriquement être ouverte à la mixité – pourtant la performance féminine est d'emblée pensée comme inférieure, une construction de la hiérarchisation qui aboutit à freiner et invisibiliser le sport féminin. Ce processus s'impose non seulement aux femmes, mais utilise leur participation pour se maintenir.

Pour la journaliste et écrivaine américaine Rebecca Solnit, le silence est central dans l'histoire des femmes, c'est à dire qu'il y a d'une part une exclusion de la parole des femmes dans les milieux décisionnels, et d'autre part une décrédibilisation et une délégitimation des discours féminins lorsqu'ils émergent. Cela concerne les témoignages d'agressions sexuelles par exemple - y compris dans le sport où règne comme dans d'autres domaines une culture du silence – mais aussi des discours d'expertise dans les milieux institutionnels. Le sport n'échappe pas à cette invisibilisation des femmes qui devient une condition de leur présence dans ce milieu, notamment dans le cadre du modèle « puissance et performance ». En effet, les voix dissonantes sont marginalisées et les femmes du sport sont régulièrement discréditées : sur le terrain sportif, dans le management ou le journalisme sportif, elles se heurtent bien souvent à un plafond de verre (ou sont renvoyées au marketing, à la communication, ou au champ juridique) et sont victimes d'un perpétuel soupçon d'incompétence.

Un autre contexte de mixité est utile pour comprendre celle du sport et donc la construction du genre du sport : le cas de la féminisation de la police nationale. L'entrée des femmes dans la police s'inscrit dans la lignée de l'ouverture des milieux ingénieurs, à savoir une « révolution respectueuse » comme l'appelle Catherine Marry, c'est à dire en accord avec les coutumes policières considérant que la féminisation doit rester minoritaire. Par des quotas puis par des règles officieuses (limites de tailles et barèmes sportifs par exemple, renvoyant à la place du physique et de la performance), le nombre de femmes est contrôlé.

Plusieurs éléments sont intéressant à mettre en parallèle avec le monde sportif. D'une part, l'existence là aussi de modèles, un idéal-type viril avec le goût du risque en opposition avec un modèle plus calme et prudent ; or cette distinction correspond plus à deux âges (jeunes et anciens) qu'à deux sexes. De plus, l'organisation du personnel et des interventions empêchent théoriquement une répartition sexuée des tâches policières. Cependant, afin d'éviter celles-ci, les policières vont effectuer un travail de positionnement et de recadrage des situations : « les femmes neutralisent des situations en limitant tout gestes ou paroles susceptibles de les faire correspondre aux stéréotypes de sexe attendus d'elles » (Pruvost, 2008 : 12). Geneviève Pruvost analyse aussi que la prédominance d'un modèle viril s'explique par l'habilitation des policiers à être confronté et à faire usage de la violence. De fait, « doivent être mis à distance les stéréotypes féminins de fragilité, d'émotion et de compassion » (Pruvost, 2008 : 13), tandis que le courage et la force sont associés à la virilité. Celle-ci est alors érigée en compétence professionnelle. On retrouve ici un schéma similaire au monde sportif, notamment au modèle « puissance et performance », où l'effort, la douleur, la violence, la soumission à la hiérarchie, etc, sont loués. Surtout, il est important de noter que le modèle de virilité est admis comme le bon modèle à adopter, tandis que dans le sport il y a plus de résistances des sportives notamment.

Au niveau du physique, les policières se « déféminisent » et mettent en avant leur fiabilité : si elles prennent un congé maternité elles ne seraient pas moins absentes que les hommes alcooliques ou dépressifs, et maintiennent une bonne forme physique tandis que certains sont en surpoids. Néanmoins, il est préférable pour l'exercice de leur fonction, pour elles comme pour leurs collègues masculins, d'être grand et fort ; à ce niveau « elles restent victimes d'un préjugé d'infériorité physique qui touche leur classe de sexe » (Pruvost, 2008 : 15). L'auteur rappelle toutefois que les sportives de haut niveau menant une double carrière suscitent une grande fierté de la part de l'ensemble de leurs collègues. Par contre, il n'existe pas vraiment de solidarité féminine : défendre d'autres femmes conduirait à être en quelque sorte réduit à ce statut de femme, alors qu'on a vu qu'ils s'agissait pour les policières de faire disparaître cette étiquette. Dans le sport on constate aussi peu de solidarité féminine. D'une part, les sportives craignent d'être qualifiées de féministes ce

qui dans le milieu sportif est négativement connoté ; d'autre part « le combat collectif, comme le montrent les sociologues Sébastien Fleuriet et Manuel Schotté à propos des sportifs professionnels, n'est pas le fort du monde sportif, surtout quand il s'agit de rentabiliser une carrière. Cela est d'ailleurs confirmé par le fait que les sportives sont nettement moins syndiquées que leurs homologues masculins » (Barbusse, 2016 : 101). Les femmes dans la police sont ainsi un exemple pertinent de recomposition des rapports entre les sexes, qui dans ce cas se traduit principalement par l'imitation des hommes et l'adoption d'un modèle de virilité.

On peut dire que la mixité dans la police prend la forme d'une dilution des genres, d'un effacement des femmes qui passe par l'imitation des hommes eux-mêmes guidés par un stéréotype viril. Pour gagner et garder leur place, il faut en quelque sorte que les femmes invisibilisent ce qui communément fait d'elles des femmes dans les représentations au pouvoir : infériorité physique, sensibilité émotionnelle, etc. Le milieu sportif diffère quelque peu, puisque si l'invisibilisation et l'infériorisation règnent, cette dernière empêche les femmes d'imiter les hommes. Que ce soit en apparence ou en performance, dès qu'une sportive tend à se rapprocher du modèle de virilité et de compétence associé aux sportifs masculins elle est rapidement remise en question ou déstabilisée. Si elle est trop masculine, elle sera moquée, si elle est trop forte, elle sera accusée de tricherie, si elle est trop belle, elle sera sexualisée, etc. À cela peut s'ajouter également du racisme, de l'homophobie, du paternalisme, et le tout s'inscrit dans un cadre économique et médiatique fortement inégalitaire.

Ainsi dans le sport les dés sont pipés. Les trajectoires exceptionnelles de quelques sportives le sont notamment en contraste du sort commun des femmes dans le sport dont on a mis en lumière le contexte. L'infériorisation des performances sportives féminines se traduit par une impossibilité de réelle mixité, tandis que l'invisibilisation des sportives et du processus de ségrégation participe de la construction du caractère naturel de cette non-mixité.

CHAPITRE 3 : MIXITÉ ET CATÉGORISATION ASYMÉTRIQUE

Au terme de ces analyses, on observe une catégorisation plurielle. D'une part celle des corps, par des arguments empreints d'idéologie, une ségrégation basée sur des discours. D'autre part, une catégorisation du sport en terme de compétitivité, et donc l'élaboration de catégories diverses pour l'organisation de compétitions. Or, les critères de distinctions ne sont pas neutres. Surtout, il persiste une hiérarchie entre les catégories : il ne s'agit pas de séparer pour organiser, mais séparer pour dominer. Le sport n'exclut pas seulement les femmes, il fait aussi de la domination masculine une relation naturelle (Terret, 2006).

Ce processus est une homogénéisation du corps sportif et du corps des sportives en particulier. Le corps de haut-niveau véhicule des signifiants standardisés. Une approche intersectionnelle permet de mettre en lumière la diversité des axes d'inégalités et de hiérarchisation, et on peut aussi éclairer cette question à travers d'autres types de mixité tel que le handisport. Une des manifestations les plus pertinentes de ce procédé de catégorisation, d'homogénéisation et d'infériorisation est la tenue de tests de féminité et l'intersexuation, qu'a notamment étudié Anaïs Bohuon (2015). Un de ses effets est alors le renfort de l'asymétrie sportive basée sur l'idée d'une supériorité naturelle des hommes sur les femmes.

I - Valence différentielle des esthétiques sportives

La différenciation des esthétiques sportives repose sur la hiérarchie de valeurs admise entre les performances féminines et masculines dans le sport, différenciation qui elle-même vient alimenter ces préjugés et les inscrire dans les représentations collectives. On propose l'expression de « valence différentielle des esthétiques sportives » adaptation du concept de valence différentielle des sexes de Françoise Héritier, désignant le rapport orienté et hiérarchique reposant sur les différences des corps des hommes et des femmes. Au cœur de cette déclinaison structuraliste de la domination masculine utilisée par Bourdieu, on trouve le contrôle de la reproduction et donc le contrôle des femmes ; il s'agit là d'un processus bien connu du champ du sport comme évoqué dans les premières parties. Mais au delà de la perspective nataliste (pour Héritier la domination masculine est basée sur le contrôle des capacités de reproduction - du corps des femmes - par les hommes), et des distinctions de courants de pensée (grandes structures inconscientes contre domination de classe), les deux concepts semblent très proches. S'il fallait y maintenir une distinction, ils paraissent complémentaires dans le sens où la valeur différentielle des sexes crée un rapport hiérarchique entre hommes et femmes produisant « la domination sociale du principe masculin » (Héritier, 1996). Pour revenir au sport, Bourdieu estime que ce dernier tient un rôle prépondérant dans le processus d'incorporation de la domination masculine. En effet, il produit des habitus corporels conformes à « cet artefact social qu'est un homme viril ou une femme féminine » (Bourdieu, 1998 : 19). Ainsi, il convient d'étudier les tenants et aboutissants des corps sportifs et de leurs représentations, notamment à travers leurs esthétiques.

A - Catégorisation par les corps

Le corps sportif apparaît comme un marqueur social, un outil (marché du travail par exemple), ou comme l'expression de l'adoption d'un idéal hygiénique ou idéologique. En somme, il constitue un capital. « Un capital est un ensemble de ressources efficaces dans un champ déterminé. Par conséquent, les propriétés corporelles ne peuvent fonctionner comme capital que par rapport à l'existence d'un espace qui reconnaît leur valeur effective (Hidri, 2004 : 131). Dans le cas de la police vu précédemment le corps permettait la construction d'une autorité, d'une légitimité. Il en va de même pour les femmes dirigeantes ou exerçant des métiers de représentation (au contact d'une clientèle). Mais cela s'applique aussi aux sportives et aux sportifs. Les « belles » athlètes peuvent profiter du biais médiatique dans une perspective financière, engendrant régulièrement des

polémiques dans le tennis (Anna Kournikova) ou le surf⁴. Néanmoins, on peut étendre ce phénomène aux footballeurs puisque l'image et le marketing tiennent un rôle grandissant dans l'élite du football mondial d'aujourd'hui, autant en terme d'influence qu'en terme financier (les plus grandes stars ont des revenus publicitaires et de droits à l'image équivalents à leur salaire).

Les stéréotypes et représentations s'étendent même aux nationalités. Un joueur de football brésilien ou argentin sera en général bien mieux considéré que s'il était issu d'un petit pays d'Amérique du sud. L'exemple le plus marquant est celui du « jeune joueur africain » qui en Europe est notamment apprécié pour sa valeur marchande moindre qu'un jeune espagnol ou français, et ses exigences salariales plus faibles (sans parler des contextes d'immigration pour certains, qui lorgnent parfois vers le trafic ou l'exploitation). En Equipe de France, on peut par exemple observer le traitement médiatique contrasté entre N'Golo Kanté et Paul Pogba. Le premier a éclos sur le tard, est timide et réservé, n'arbore ni tatouages ni bijoux, ne porte pas de vêtements ou de coupe de cheveux extravagante : apprécié par tous, chouchou des fans, il a cependant une visibilité médiatique réduite alors qu'il est l'un des meilleurs du monde à son poste. A l'inverse, le second, révélé jeune, est une star mondiale, égérie de son sponsor, dispose de sa propre web série, ses coupes de cheveux défient la chronique, et il agace parfois ses propres supporters qui souhaiteraient qu'il soit plus concentré sur ses performances footballistiques. Pogba est ainsi l'un des joueurs les plus payés, et fut au cœur de deux affaires à cause de ses droits à l'image qui représentent des millions d'euros. A l'inverse, Kanté, même si très largement rémunéré, semble relativement « sous-payé » au regard de son importance dans son équipe et du salaire de certains ses coéquipiers. On retrouve là un processus analysé par Christian Bromberger (Bromberger, 1995), l'admiration d'un joueur par identification et projection (un athlète qui paraît peu différent du supporter lambda) ou par icônisation et fantasme (un sportif qui semble extraordinaire, qui fait rêver, avec une aura et un charisme qui dans les cas extrême tend au mythe).

Ce processus de corps-capital dans le sport de haut niveau se diffuse ensuite dans le sport de masse, y compris dans le sport de loisir. « C'est dans cette conjoncture que les pratiques physiques sortent des institutions, se privatisent et s'individualisent. Les activités les plus répandues au sein de la population française sont des activités ayant pour finalité l'entretien hygiénique du corps (...) Ainsi voit-on depuis plus de vingt ans s'amplifier l'importance accordée à la mise en forme(s) du corps à travers le développement des pratiques d'entretien physique, se déroulant soit au domicile – environ un quart des Français –, soit dans le milieu associatif, soit encore dans ces structures privées

4 <https://www.20minutes.fr/magazine/cultures-urbaines/sessions/la-sexualisation-du-surf-feminin-continue-de-faire-des-vagues-286033/>

5 <https://information.tv5monde.com/terriennes/sois-belle-et-surfe-les-sponsors-selectifs-du-sport-des-vagues-125210>

que sont les salles de fitness ; bref, une offre multiforme s'est développée de manière exponentielle » (Louveau, 2007 : 61). De part la pression sociale, des représentations collectives, et par extension de part les bénéfices potentiels à tirer de ce corps construit, l'activité sportive devient un investissement sur soi.

On peut parler de culte du corps, « structurellement partie prenante des modes de vie et des marchés qui se sont constitués à destination de "ce plus bel objet de consommation" (salons d'esthétique spa, produits light et bio, alicaments, compléments hormonaux etc) » (Louveau, 2007 : 61). Alors que ces injonctions esthétiques (et plus seulement hygiéniques) visaient auparavant surtout les femmes (notamment blanches et bourgeoises), à partir de la fin du XXème siècle les hommes aussi ont été invités à travailler leur apparence :

« Mais ils le font différemment des femmes : l'observation du travail dans les salles montre une différenciation intersexes [au sens de genrée] très nette : ils occupent majoritairement les machines à muscler les épaules, les bras et les cuisses, alors qu'elles fréquentent plus volontiers les cours "abdos fessier". Mise en forme se décline ici très différemment, puisque chacun travaille électivement ce qui symbolise son identité de sexe et les assignations sociales et culturelles qui y sont liées. Ils travaillent leur musculature signant leur force pour l'action, quand elles travaillent majoritairement leur(s) forme(s) pour séduire ; ici, chacun construit un capital corporel susceptible d'être rentabilisé dans les rapports sociaux de sexe présents dans toutes les activités sociales. Notons au passage que la centration des femmes sur le travail des muscles abdominaux (la future mère) et celle des hommes sur le travail du haut du corps et des bras (le protecteur/soldat de la famille et de la patrie), s'enracinent dans une histoire des gymnastiques et de l'exercice physique dès le XIXe siècle, différenciation durablement soutenue, alors et ensuite, par les médecins et les hygiénistes. (Louveau, 2007 : 62). Aux traits de la femme reproductrice avec les muscles abdominaux, il fait ajouter ceux de la femme séductrice - au du moins érotisée - qui est poussée à développer les muscles fessiers.

Cependant, « l'idéalisation du corps sportif persiste néanmoins sur un point : la suprématie du masculin. Quand il s'agit de considérer la pratique sportive au féminin, on voit en effet à quel point le corps de la femme apparaît régulièrement comme un contre-type à valeur négative de l'idéal de la masculinité (Saouter, 2010 : 107) ». En effet, on érige le corps masculin comme support d'un idéal de performance et le corps féminin comme vecteur d'un idéal de beauté. Le regard masculin voit dans le sportif un athlète, un compétiteur, un corps-outil, tandis qu'il voit dans la sportive la femme, dont le corps est désirable, tantôt grâce à son élégance, tantôt grâce à ses

formes athlétiques. Celles qui ne sont pas conformes à la norme esthétique majoritaire (et promulguée par les instances, dont les campagnes de promotion du sport féminin ont tendance à louer la plastique des sportives plutôt que leurs qualités de sportives) peinent alors à exister dans l'arène médiatique. On observe un processus similaire dans le handisport, où certains corps semblent plus « légitimes » que d'autres à d'une part représenter ce champ sportif, et d'autre part à bénéficier des avantages d'une médiatisation : « *within Paralympic sport perceptions of desirable, aesthetically pleasing bodies may be considered an emerging barrier to the mediatization of sportsmen/women deemed to possess a severe impairment* » (Purdrue, Howe, 2013 : 34).

Les discours sur le traitement médiatique des femmes dans le sport et du sport féminin commencent enfin à se faire entendre. Alice Coffin, journaliste membre de l'association inclusive Les Dégommeuses a réalisé une étude⁶ fin 2017 sur le traitement du football féminin par la presse française, mettant en lumière à la fois une invisibilisation de cette pratique féminine pourtant en développement et à la fois une masculinisation lorsque le football « féminin » est abordé ; ce double processus a lieu dans le choix des angles, dans les textes et dans les iconographies. Sur ce point, la chercheuse Anne Saouter pointait les différences de traitement entre sportifs et sportives : « La prouesse physique et la technicité au service de la performance sont rarement loués et commentés comme c'est toujours le cas pour le sport masculin. On va en revanche s'attarder sur un joli visage, un geste esthétique, ou alors sur une manifestation de faiblesse : effondrement à la fin d'une course, larmes, recherche de réconfort dans les bras de l'entraîneur. Quant à l'image publicitaire, ce n'est toujours pas le corps de la sportive qui est y valorisé, mais celui de la femme qu'elle a su rester. (...) Le corps féminin, de toute évidence, ne connaît pas le même sort que le masculin : il reste dans le registre du biologique sans atteindre celui de la performance transcendante (Saouter, 2010 : 108) ». C'est là toute la problématique et le piège systémique à propos de la médiatisation du sport féminin : cette médiatisation peine à revêtir le costume d'une valorisation (sinon celles d'hommes, ou sous un angle économique et impersonnel : part d'audience, revenus de billetterie, etc).

Toutefois, il faut veiller à ne pas amalgamer les sportives qui usent de leur corps pour se mettre en valeur, profitant des biais esthétiques médiatiques avec les pouvoirs (masculins) qui en sont les instigateurs. « La démarche d'embellissement obéit à une logique proprement inverse de celle de l'aliénation à laquelle elle est communément ramenée, elle témoigne d'une véritable appropriation de soi qui est aussi un projet de coïncidence de soi » (Froidevaux-Metterie, 2015 : 322). De plus, si les frontières sont parfois poreuses, l'expérience est différente pour les sportives et les sportifs. « La centralité du corps dans la construction de soi résonne plus intensément pour les

6 https://www.lesdegommeuses.org/PDF_DOC/FARE_FOOTFEMININ.pdf

femmes que pour les hommes, en raison de la nature particulière que revêt l'expérience vécue du regard porté sur elles » (Froidevaux-Metterie, 2015 : 318). On peut notamment faire ici référence à l'exemple des calendriers des rugbymen toujours mis en avant comme une quelconque preuve d'une équité de traitement envers les athlètes (justifiant ainsi toute mise en scène, notamment journalistique, du corps des femmes). Or, les procédés sont différents, le succès des calendriers des Dieux du stade tient entre autre à la rareté du geste, à la transgression d'une norme qui veut que le corps sportif masculin échappe à une érotisation. Ces calendriers soulignent au contraire l'ordre du système sportif voulant que les athlètes masculins soient vus tels quels, et non pas comme des hommes-objets sexualisés... à l'instar bien souvent des sportives et des femmes en général.

L'intention et le regard sont importants. Il y a une différence fondamentale entre une sportive qui joue la féminité et un club sportif qui demande à ses joueuses de poser en talons. On constate ainsi que lorsque les sportives dont le corps brave les normes esthétiques (trop de gras, trop de muscle, etc) choisissent de se dénuder pour des photos elles sont violemment attaquées. « La question de leur "féminité", toujours référée à la matrice de la féminité hégémonique [au sens de normative] que représentent les figures de la patineuse, de la danseuse comme du mannequin, s'inscrit dans ce que nous avons tenu à nommer un *procès de virilisation*. On sait que cette qualification de "femme virile" accompagne l'histoire de l'accès des femmes à des fonctions socialement dévolues aux hommes : les femmes écrivaines, les premières femmes politiques, les premières avocates ont toutes été données comme viriles [l'auteure renvoie ici à l'ouvrage de Maugue, *L'Identité masculine en crise au tournant du siècle*, paru en 1987] » (Louveau, 2007 : 64). Cette chasse plus ou moins consciente à l'hétérogénéité s'applique d'ailleurs aussi dans le milieu médiatique sportif⁷.

De plus, l'esthétisation – au delà d'appartenir au libre choix de chacune – sert parfois à se prémunir d'offenses. Le procès de virilisation en athlétisme a souvent été employé à des fins politiques. Hier il s'agissait de discréditer les sportives est-européennes sur fond de Guerre Froide (dont l'usage avérés de produits dopants dans certains cas ne remet pas en cause le fond sexiste de la démarche), aujourd'hui il s'agit de discréditer les sportives issues de petites nations sportives, surtout des pays dits du Sud. C'est la piste qu'avance Anaïs Bohuon, faisant même l'hypothèse que l'esthétisation des athlètes caribéennes dans le cadre même de leur pratique (bijoux, maquillage, ongles, etc pendant les épreuves) est un moyen de réaffirmer leur féminité et éviter les accusations sur les raisons de leurs performances ou de leur musculature. Ainsi les sportives, notamment lorsqu'elles sont des athlètes d'un sport considéré comme masculin, doivent parfois jouer entre

7 <http://latta.blog.lemonde.fr/2016/05/07/une-belle-dans-le-pied/>

différents corps et différentes représentations (Cox et Thompson, 2000). Dans cette étude sur les joueuses de football en Nouvelle-Zélande, ces-dernières ont souligné le poids des représentations véhiculées dans les médias. Dans *Swimsuit issue and sport : hegemonic masculinity in Sports Illustrated* (1997), Laurel Davis analyse le poids de ce numéro mythique du célèbre magazine américain, auprès du public masculin et féminin, et de son traitement érotisant des sportives. Média « masculin » plus que média sportif, il véhicule une masculinité hégémonique réifiant et sexualisant les sportives : « "Hard" sports and "sexy" women combine in Sports Illustrated to deliver a message of gender norms » (Ambrozas, 2000 : 167).

B - Vers une « féminité sportive » ?

Toutefois, les regards sur les corps sportifs évoluent. Avec l'explosion du fitness et du crossfit (pratique que les femmes ont largement investi) conjointement à la prolifération et à la diffusion d'images sur divers réseaux sociaux tels qu'Instagram, le corps sportif (notamment féminin) connaît une nouvelle perception. À la croisée des chemins entre une quête de santé et de bien-être centré sur l'alimentation et le corps, et une logique teintée d'ethos capitaliste et libéral de performance individuelle mais où l'ascétisme protestant mis en avant par Weber serait substitué par une consommation (marchande) pour soi et une production (esthétique) de soi. On avance peut-être vers une atténuation de la sexualisation des femmes dans le sport, vers une « féminité sportive » qui se soustrait à l'érotisme pour briller sous l'autel de la performance, de la compétition, de la croissance (physique et économique).

Le bien-être devient le mieux-être, dans lequel le corps est employé au bonheur. Ainsi le souci de soi devient une quête de perfection alimentant un narcissisme. On trouve dans cette nouvelle norme sociale et morale l'aboutissement d'un processus faisant de la médecine la clé de voute du discours sur le corps, ce qui la conduit logiquement à « orchestrer la thématique alimentaire et [être] l'oracle du sport » (Queval, 2016 : 25). La poursuite d'un équilibre corporel, dans un sens d'une harmonie physique et morale avec soi et son environnement, est remplacée par la recherche d'un dépassement de soi. Mais si « le souci de soi contemporain projette un hypercorps, étudié, contrôlé, modélisé, renouvelé quand la médecine parera communément [...] aux défaillances de notre santé et de notre apparence », c'est parce que le « corps ordinaire est transparent, le corps marginal mis en périphérie. Nous n'avons d'yeux que pour l'idéal d'une perfection physique - athlètes, mannequins -, servant de paradigme à l'ambition des gens ordinaires » (Queval, 2016 : 29).

Les Arts Martiaux Mixtes (MMA) - sport de combat très violent faisant la synthèse des principales disciplines de combat - a connu une explosion sans précédent ces vingt dernières années, et se caractérise par la place importante des femmes dans le contexte des sports de combat, dont Ronda Rousey fut la figure de proue. Dans la ligne de ce sport, l'autre discipline à avoir un aussi fort développement est le crossfit. Même s'il a été créé dans les années 70, sa popularisation intervient dans les années 2000 notamment grâce à Internet. Si le MMA veut combiner le meilleur du combat, le crossfit s'attache à prendre le meilleur du développement physique (bien que ce sport soit décrié par les adeptes d'une musculation traditionnelle ou du bodybuilding, autant sur la dimension de mode que sur des considérations sportives telles que les blessures récurrentes). Le crossfit se positionne de plus comme un sport individuel mais se pratiquant en groupe dans des salles spécifiques (des « box »), et cultive l'esprit communautaire où les réseaux sociaux occupent un rôle fort de promotion, de diffusion, de représentation. Surtout, la pratique féminine y est importante et encouragée. En effet, le crossfit est majoritairement pratiqué par les 20-35 ans mais la répartition sexuée est d'environ 50%-50%. Les documentaires sur les championnats du monde de crossfit ne discriminent pas les athlètes femmes et les mettent sur le même plan que leurs homologues masculins, même si elles disposent d'un classement distinct et pratiquent la majeure partie des épreuves séparées (mais cela peut se justifier par une question d'organisation et de logistique).

De manière plus globale, il apparaît probable que les femmes soient l'avenir du sport. Que les motivations soient progressistes et féministes ou financières et mercantiles, la logique voudrait qu'elles prennent de plus en plus de poids dans le sport et son industrie au fil du temps. Par extension, ce sont aussi les représentations du sport et les représentations des femmes qui vont évoluer, de même que leurs performances. Les jeunes filles sportives de demain auront peut-être un contexte bien plus favorable à leur développement sportif que celles d'aujourd'hui.

Un exemple éloquent est le football dit féminin. En plein développement, il est continuellement attaqué sur son niveau. Parmi les critiques – souvent sexistes – se cache pourtant une piste de réflexion, liée à la maîtrise et conscience du corps, qui ne peut se développer finalement que dans un environnement adapté dès le plus jeune âge (là où certains ne voient uniquement que le résultat d'une qualité naturelle innée). Est-ce que dans le football, l'élégance est masculine ? Trait souvent associé au « féminin », les footballeurs élégants ont toujours fait partie des plus adulés, perçus comme des poètes du ballon rond, des esthètes délicats pour qui le football est avant tout un art, qui se mue sur le terrain tels des danseurs et inventent à chaque action un geste de grâce. S'il peut paraître en premier lieu surprenant que ce type de joueurs soient valorisés dans

un sport icône de la masculinité hégémonique, on va surtout se demander pourquoi les footballeuses échappent à cette considération de grâce ? Le journaliste Thibaud Leplat, écrit à propos de la célèbre gymnaste Nadia Comăneci :

« Il est vrai qu'à visionner la prestation de la gymnaste roumaine et à constater ce faisant l'impression de fluidité et d'absence totale d'hésitation au moment de s'élancer dans des mouvements d'une invraisemblable complexité sur une poutre en bois d'une largeur d'à peine 10 centimètres, tout idée d'effort semble éradiquée. La beauté du geste sportif est tout entière contenue dans un moment de grâce. Le propre de la grâce dans le sport est précisément de rendre "libre" ce qui était "nécessaire" [...] La grâce est donc ce qui arrive dans la conscience quand elle est en présence de mouvements extérieurs qui parce qu'ils obéissent à une régularité donnent l'illusion "que nous en sommes les maîtres". Le mouvement semble nous obéir et avec lui la nature tout entière. : "Si les mouvements saccadés manquent de grâce c'est parce que chacun d'eux se suffit à lui-même et n'annonce pas ceux qui vont le suivre. Si la grâce préfère les courbes aux lignes brisées, c'est que la ligne courbe change de direction à tout moment, mais que chaque direction nouvelle était indiquée dans celle qui la précédait" [Bergson, 1889 : 9] » (Leplat, 2017 : 92).

Le football est donc un des rares cas où des propriétés habituellement associées au sexe féminin sont valorisées pour des hommes, telle que la grâce. Paradoxalement, les prouesses d'un footballeur élégant peuvent être qualifiées de « danse sur un terrain »⁸, de manière méliorative, mais un joueur qu'on accuse de simuler sera traité de « danseuse » de manière péjorative. On peut toutefois supposer que lorsque le football féminin sera assez développé, et surtout lorsque les jeunes filles pourront aisément vivre leur passion, les matchs seront moins stéréotypés et de meilleur niveau qu'aujourd'hui. Ainsi, on verra plus de joueuses élégantes sur le terrain, dont on qualifiera les performances de gracieuses et non leur apparence. Mais les considérations esthétiques vont plus loin que les jugements moraux. À terme, on pourrait atteindre un modèle où les caractéristiques définissant les sportifs seraient subjectivisées et non renvoyées à leur sexe et aux catégories normatives associées.

8 <http://www.cahiersdufootball.net/article-riquelme-fin-du-bal-5650>

II - Catégorisation idéologique et tests de féminité

À la fin du mois d'avril 2018, l'Association Internationale des Fédérations d'Athlétisme (IAAF) a communiqué de nouvelles règles d'éligibilités aux compétitions féminines, avec au centre des débats, la médiatique question de l'hyperandrogynie, qui cible notamment sans l'avouer la championne sud-africaine Caster Semenya.

Plusieurs éléments devraient mettre en lumière les enjeux et les débats pour le grand public autour des tests de féminités et de la catégorisation sexuée sportive. D'une part, la perspective d'un procès au civil du Comité Olympique International (CIO). D'autre part, la volonté conjointe de l'IAAF et du CIO de baisser le taux toléré de testostérone pour la participation aux compétitions féminines à 5 nmol/L au lieu de 10 depuis 2011 (correspondant à la limite inférieure chez les hommes, en dessous de laquelle les sportifs peuvent obtenir une autorisation d'usage thérapeutique pour artificiellement augmenter leur testostérone). Au cœur de ces questions, se trouve les femmes DSD - avec des Différences de Développement Sexuel - considérées par les instances sportives comme ayant trop de testostérone, ce qui serait un avantage déloyal sur les autres concurrentes.

Jusque là, les athlètes portant plainte devaient nécessairement recourir au Tribunal Arbitral du Sport (TAS), dont la création dans les années 80 a permis de protéger le CIO d'attaques judiciaires. La cycliste canadienne transgenre Kristen Worley cherche depuis des années à faire un procès au CIO (et contre d'autres instances sportives internationales). Elle estime que ses résolutions ont nuit à sa santé et par extension à sa carrière ; empêchée de prendre de la testostérone puisque son corps n'en produisait plus avec sa transition, Worley a subi les symptômes (faiblesse musculaire, ostéoporose, baisse la libido, dysfonction érectile, infertilité, dépression) que souhaite prévenir l'Agence Mondiale Anti-dopage. Pour palier à ces manques, l'AMA autorise justement les sportifs hommes souffrant d'hypogonadisme, ou les femmes devenues hommes, à suivre dans un cadre thérapeutique la prise d'hormones androgènes. Worley n'a pu faire venir à sa table que les organismes canadiens, le CIO arguant que son dossier relève du TAS. Or, si Semenya est licenciée d'une fédération et donc ne disposant pas du droit d'aller au civil concernant des litiges sportifs au lieu de se rendre devant le TAS, Worley devrait enfin parvenir à mettre le CIO face à ses responsabilités. Ce-dernier a tenté de s'y soustraire, a même exercé des pressions sur la fédération de cyclisme canadienne pour qu'elle refuse d'entendre Worley en audience, mais le TAS n'étant pas compétent pour arbitrer sur le terrain des droits humains le CIO devrait finalement faire face à un procès au civil, d'autant que Worley n'a plus de licence sportive. Ces deux événements illustrent le carcan idéologique dans lequel le sport et sa conception du genre sont pris. Ici, sont liés des enjeux sportifs mais aussi de santé et d'éthique.

Le poids de l'idéologie et de la culture est central quand on aborde le genre et ici la question des tests de féminités. La Tchèque Jarmila Kratochvilova dont le record de 1983 sur 800m (épreuve où est championne Semenya) tient toujours, avait d'ailleurs aussi fait l'objet de soupçons. Médecins et journalistes ont largement exprimés leurs doutes à l'époque, en décrivant avec détail son physique jugé trop masculin. Pourtant, à l'époque le contrôle scientifique était sans équivoque sur son sexe, non seulement via le test de féminité alors en vigueur mais aussi par des tests cytologiques et capillaires. Même démentis par la science, les préjugés et les opinions persistent, ce qui mène à l'instrumentalisation de la science au service de ces idéologies.

Les premières controverses datent cependant des années 30, avec entre autre « le seul cas documenté d'un homme s'étant fait passer pour une femme » (Carlson, 2005 : 39) aux JO de Berlin en 1936, même si Dora Ratjen était probablement un athlète intersexe que le régime nazi a convaincu de participer dans la catégorie femme. Dès son invention formelle dans les années 60, le test de féminité est lié à des considérations politiques et idéologiques. En effet, comme on l'a dit auparavant c'est d'abord le grand arbitre de la Guerre Froide : « En somme, la question du sexe des sportives de haut niveau devient, avec celle du dopage, l'instrument d'un véritable affrontement politique dont l'objectif est de remettre en cause la puissance rivale en l'accusant de tricherie » (Bohuon, 2012 : 57). La genèse même du procédé est donc à voir sous le signe du discrédit, de la disqualification, comme une forme d'attaque, et non sous le signe de l'équité, de l'égalité, comme une forme de défense du sport (comme devraient théoriquement l'être les tests anti-dopages par exemple). Le sport est à cette époque - comme bien souvent dans l'histoire - instrumentalisé, c'est un outil politique. Or, les réelles victimes ne sont pas les adversaires idéologiques mais les sportives elles-mêmes, notamment car le test ne permettait pas de trouver ce qu'il prétendait chercher.

Effectivement, la confusion entre tests de féminité et tests de dopage biaise totalement la question : « confusion établie entre "virilisation naturelle", parfois consécutive à une pratique physique intensive, et "virilisation artificielle" des sportives, due à la prise de produits dopants. Or, le test de féminité n'a jamais eu pour objectif de permettre de déceler les femmes anabolisées qui ont développé artificiellement puissance et force musculaire » (Bohuon, 2012 : 57). Au coeur de cet amalgame, on a donc la testostérone (et ses effets sur le corps), alors que les hormones sexuelles ne sont pourtant spécifiques à aucun sexe. « Les endocrinologues ont en quelque sorte redéfinie les contours de la bicatégorisation. Ainsi, au-delà d'un certain seuil, la sécrétion de testostérone des organes féminins dérange l'ordre sexué historiquement et médicalement défini » (Bohuon, 2012 : 59). Décidé en 1964, mis en place en 1966 par l'IAAF et adoptée par le CIO - afin théoriquement de

mettre fin aux polémiques sur le sexe des sportives - « un contrôle de féminité » voit le jour. Cette première version est un test gynécologique et morphologique, appliqué uniquement aux athlètes femmes, et particulièrement humiliant. Suite aux plaintes, IAAF et CIO cherchent une solution plus adaptée, et mettent en place le test du « corpuscule de Barr » (nommée aussi test de chromatine sexuelle) dont le but est de détecter deux chromosomes sexuels X de manière peu contraignante en terme de protocole. Il a en effet été choisi car le délai de réponse était court, les coûts faibles, et qu'il s'agissait d'un petit prélèvement par frottis à l'intérieur de la joue et non d'une prise de sang. Ce test devient obligatoire dès les JO de Mexico de 1968 et aboutit à la remise d'un certificat de féminité valable à vie (appelé officieusement par les athlètes passeport de féminité⁹, ou encore *sex passport*¹⁰ et *feminity card*¹¹). Moins humiliant que son prédécesseur, cela reste un test traumatisant, mais c'est sur le plan scientifique qu'il va être controversé.

En plus d'erreurs d'interprétations, selon des médecins le test n'est pas vraiment fiable. De plus il « nie en définitive des réalités qu'il est cependant indispensable de prendre en compte, comme l'intersexuation ou la transidentité, ce qui le rend à la fois arbitraire et discriminatoire » (Bohuon, 2012 : 70). Et sur le sujet des personnes intersexes, leur nombre proportionnellement plus élevé dans le champ du sport que dans la population générale s'explique par le fait que les tests dans le monde du sport révèlent leur existence, et parfois l'apprend aux individus eux-mêmes. La détermination du sexe biologique, pas seulement des intersexes, apparaît bien plus complexe que pensée initialement et perçue socialement. « En vérité, la binarité sexuelle sert un objectif de contrôle de la sexualité et de régulation sociale. D'où l'arbitraire des opérations pratiquées sur les enfants intersexes, la sexuation des corps étant construite en miroir d'une binarité sociale » [Butler, 2005 : 222] » (Bohuon, 2012 : 74).

En 1997, l'Académie Canadienne de Médecine du Sport et de l'Exercice déclare que l'existence des personnes intersexes aura remis en question la bicatégorisation sexuée qui aboutit dans le sport aux catégories hommes et dames. Et concernant les tests de féminité, des médecins voyaient déjà à l'époque trois types d'intersexuation (parmi un nombre total plus important) qui pouvaient poser problème car biaisant la recherche de non-femmes ayant des avantages déloyaux sur leurs adversaires. Dans la première catégorie on a les athlètes féminines présentant des différenciations chromosomiques qui font échouer au test mais n'apportent pas d'avantage physique (par exemple une insensibilité complète aux androgènes, longtemps appelée syndrome de féminisation testiculaire). Seconde catégorie, les femmes confirmées 46 XX par le test mais avec

9 D'après l'ancienne athlète française Nicole Ducloux, citée par Bohuon

10 Vigneti et al., 1996 : 239-240

11 Kolata, « *Ideas and trends : Who is female ? Science can't say* », The New York Times, 6-16 février 1992

des différenciations génétiques donnant un avantage physique d'après la médecine sportive (telles qu'une production d'hormones androgéniques dans les glandes surrénales, ce qui entraîne un accroissement de la masse musculaire). Enfin, la troisième catégorie concerne les athlètes disposant du syndrome de Klinefelter, c'est à dire avec une formule chromosomique de type 47 XXY, voire 48 XXXY. Ces personnes présentent une stature et une force « masculine », ne passent pas pour des femmes, mais réussiraient le test du corpuscule de Barr qui cherche à détecter un second chromosome sexuel X. Ainsi, ce test est inadapté à son objectif, sans parler des problèmes de fiabilité et des dérives associées.

Testé en 1991 et instauré officiellement en 1992, le test PCR/SRY cherche le chromosome sexuel Y, par prélèvement buccal. Il nécessite d'ailleurs d'être réalisé par un personnel féminin afin d'éviter une contamination. En cas de résultat négatif, un examen gynécologique est prévu. À cette occasion, le terme « contrôle de féminité » change en « contrôle de genre ». Mais rapidement ce test aussi fait l'objet de vifs débats. D'une part, la contrainte d'un personnel féminin n'est pas toujours respectée, ce à quoi il faut ajouter des erreurs de manipulation et d'interprétations. De plus, en se focalisant sur le chromosome Y, ce test exclut toujours les femmes XY qui présentent des différenciations ne leur permettant pas de tirer d'avantages. En outre, le caractère systémique du test porte atteinte au consentement des athlètes, et le secret médical ne peut être assuré. Enfin l'assimilation - même sémantique (on parle parfois de « fraude ») - de l'intersexuation à la triche et au dopage contribue à complexifier le débat. Ainsi IAAF et CIO finissent par s'opposer quant à la tenue du test. L'IAAF y renonce, suite aux manquements éthiques, tandis que le CIO persiste, en s'appuyant sur des médecins qui militent pour aborder cette question du point de vue de l'équité sportive et de la parole des sportives réussissant le test (la plupart des athlètes sont alors en faveur du maintien du test PCR/SRY). Chaque fédération décide donc de se ranger derrière l'une ou l'autre des institutions. « Ainsi, par idéologie, en vertu d'un système de représentations et d'un système d'action qui leur donnent pouvoir sur les corps, les médecins ont construit les pratiques physiques en fonction de modalités définies par eux-mêmes » (Bohuon, 2012 : 95).

Ces événements montrent le poids du corps médical dans la construction des représentations culturelles et sociales. En effet, passé l'argument de la capacité à enfanter comme marqueur de la définition d'une femme (qui ne tient pas, puisque pas toutes les femmes ne souhaitent procréer, et surtout pas toutes ne le peuvent), et « face aux nombreuses dimensions de l'identité sexuée, le discours médical s'inscrit en définitive dans une "conception naturaliste présupposant que quelque chose comme le sexe, ou la différence sexuelle, existe en soi, qu'il s'agit d'une catégorie naturelle et

anhistorique" [Dorlin, 2005, p.118] » (Bohuon, 2012 : 99). Des entretiens menés par Elsa Dorlin ont mis en évidence le poids de la notion de féminité dans les tentatives de définitions du sexe biologique par les médecins en charge de ces questions dans les instances sportives. Ici, ce n'est pas de considérations morphologiques et donc esthétiques dont il est question, mais plutôt des éléments psychologiques tels que la résistance, la combativité, mais aussi l'ouverture au monde, la compréhension, l'empathie, ou même la douceur. Or, ces opinions qui ne sont pas fondées scientifiquement, sont à l'origine de processus de construction des corps. C'est ainsi que l'IAAF va prescrire des traitements pour réguler la production d'hormones, c'est à dire d'après Dorlin ne plus seulement exercer une pression à incarner les normes de genre mais littéralement les incorporer : « Le corps genré est bel et bien construit, voire reconstruit, toujours dans le même objectif de maintenir la bicatégorisation sexuée. Les traitements préconisés par le règlement de l'IAAF visent en effet à fixer une "vraie nature féminine" et, au final, à produire un corps répondant à sa définition normative » (Bohuon, 2012 : 106).

Ces processus sont au final paradoxaux. L'argument de la nature ne tient pas puisque les instances sportives souhaitent agir artificiellement sur les corps naturels d'individus qui sortent du cadre normatif construit socialement. De plus, cette obsession a des conséquences réelles sur la santé des athlètes. Ce refus de mixité, même d'une mixité de diversité des corps d'un même sexe, entraîne un déni de réalité dangereux. La focalisation des instances internationales sur la testostérone souligne le décalage entre leurs discours et leurs pratiques. Enfin, les médias - généralistes ou spécialisés - dans leur oeuvre de jugement public des corps tiennent un rôle important dans l'impunité dont bénéficient ces organes décisionnels. Que des journalistes mettent en doute le sexe de Semanya ou moquent le physique de Williams participent de l'inscription dans les mentalités de représentations ordonnées par la masculinité hégémonique.

III - Mixité et éthiques

Il y a une perte de repères des institutions avec la remise en cause de la bicatégorisation communément admise, ce qui conduit à une perte de vue de leurs engagements, objectifs et valeurs qu'elles sont censés défendre. Pire, cet aveuglement conduit les instances sportives à penser que leurs actions sont légitimes, alors que dans le même temps la politique antidopage mondiale se distingue par son inefficacité.

La pratique sportive a des effets sur le cycle menstruel, la production d'hormones, la morphologie, et donc perturbe le dimorphisme sexué socialement admis mais « le fait que les responsables sportifs aient besoin du soutien de la médecine pour maintenir une différenciation prétendument fondée en nature remet précisément en question le présupposé naturaliste » (Bohuon, 2012 : 107). Il y a là une hypocrisie idéologique autour de la véritable nature des femmes. Les autorités médicales et sportives veulent artificiellement modifier le corps naturel de certaines femmes au nom d'une prétendue nature immuable et légitime. « Le paradoxe réside dans le fait que c'est la recherche médicale qui a provoqué une crise des identités sexuées : en voulant les maintenir absolument, elle n'a fait qu'exhiber la technicité qui préside à la fabrication du sexe. (...) Ainsi, le sexe peut être défini comme l'expression naturalisée d'un rapport de pouvoir, l'expression biologisée du genre (Dorlin, 2005 : 122) ».

La raison avancée, c'est à dire la supériorité physique, est finalement problématique. D'une part, les dispositions chromosomiques et génétiques n'apportent pas nécessairement d'avantage sportif, et d'autre part si c'était le cas cela relèverait d'un avantage naturel (et non d'un acte délibéré tel que le dopage proscrit) comme peut l'être un rythme cardiaque lent par exemple. Pourquoi alors exclure des personnes intersexes sur la base de leur avantage naturel puisque le sport est organisé sur la célébration du meilleur athlète, celui qui surpasse les autres : y a-t-il une bonne et une mauvaise domination physique et sportive ? Les inégalités naturelles n'ont pas toutes la même légitimité ? « L'intersexuation révèle tout ce que la dichotomie masculin/féminin doit au mythe et à l'idéologie. Si certaines athlètes féminines se voient contraintes de réguler leur taux hormonaux, c'est en raison de l'hypothèse que les "vraies femmes" soient irrémédiablement inférieures aux "vrais hommes" [Messner et Sabo, 1990] » (Bohuon, 2012 : 168). Un taux singulier de globules rouges ou de fibres musculaires est-il plus légitime qu'un taux particulier de testostérone ? La taille des individus ne représente-elle pas un avantage sportif ? C'est un débat chimérique. Il n'y a pas d'homogénéité génétique, y compris entre personnes du même sexe, vouloir réglementer le sport autour de la question de l'avantage physique est une aporie.

De plus, la testostérone n'a rien d'une hormone magique, et tous les sports ne requièrent pas les mêmes capacités. Pierre-Jean Vazel, entraîneur français qui entretient une tribune sur Le Monde et aborde régulièrement la question, rappelait qu'en 2017 les médecins de l'IAAF avaient enfin publié une étude pour appuyer la réglementation « en cherchant ce qu'ils voulaient trouver »¹² (la première réglementation de 2011 ne reposait sur aucune base scientifique, et pendant l'étude du cas de l'indienne Dutee Chand¹³ en 2015 le TAS a donné deux ans à l'IAAF pour apporter une preuve scientifique). Or, le contenu de leur recherche est contradictoire. À partir de l'analyse de résultats des championnats du Monde d'athlétisme de 2011 et 2013 afin de comparer les performances des sportives à partir de leur taux de testostérone, ils ont fait « bizarrement » le constat d'un écart significatif au lancer marteau et au saut à la perche. Les médecins justifient ce résultat en arguant que la testostérone permet d'être plus agile et adroit. Or, il y a aussi une corrélation sur les épreuves du 400m et du 800m, mais pas sur des disciplines de force comme le sprint ou le lancer de poids. De plus, l'adresse n'est pas une capacité mobilisée sur du 400m ou du 800m, et cette étude inclut forcément des athlètes dopées (notamment des Russes qui étaient particulièrement performantes sur ces distances). Mais la réglementation de l'IAAF concerne les courses du 400m au 1500m, et exclut le marteau et la perche : c'est à la fois un manque de cohérence criant et un ciblage des épreuves où s'alignent la sud-africaine Caster Semenya. Celle-ci a par ailleurs déclaré qu'elle était prête à passer sur des distances de fond comme le 5000m pour continuer les compétitions.

La testostérone se retrouve être le coeur des débats alors qu'elle n'a rien d'une hormone magique « dopant » les performances. On emploie ce terme à dessein, puisque l'IAAF compare l'hyperandrogynie au dopage. Selon eux les athlètes dopées de la RDA avaient des performances augmentées de près de 10%, soit l'écart standard entre les performances des hommes et des femmes dans les courses. Le TAS a ainsi demandé à l'IAAF de prouver une corrélation entre le taux testostérone et un avantage de 10% : les experts médicaux ont alors réalisé une étude sur des athlètes qui ont accepté de se faire opérer avec la promesse de rester compétitives malgré la baisse de leur performance (ce qui n'a pas été tenu¹⁴), et le résultat obtenu était bien inférieur¹⁵ au 10%

12 https://www.lemonde.fr/sport-et-societe/article/2018/04/26/hyperandrogynie-le-nouveau-reglement-releve-d-un-controle-scandaleux-du-corps-des-femmes_5291059_1616888.html

13 La sprinteuse indienne a été suspendue en 2014 en raison de son hyper-androgénie avant de saisir le TAS en 2015 et de gagner le droit de concourir à nouveau. Elle n'est pas concernée par le nouveau règlement IAAF car est présente sur 100m et 200m mais estime celui-ci injuste et a exprimé son soutien à Semenya, lui proposant même l'aide de ses équipes juridiques.

14 « *After 2 yr of testosterone suppression, the three athletes were collectively running 5.7% slower* » (Harper, Martinez-Patino, Pigozzi, Pitsiladis, 2018 : 43)

15 « *when compared with the lowest female testosterone tertile, women with the highest tertile for testosterone performed significantly better in 400 m, 400 m hurdles, 800 m, hammer throw, and pole vault with margins of approximately 2.7%, 2.8%, 1.8%, 4.5%, and 2.9%, respectively* » (ibid.)

recherchés. Des athlètes ont donc été opérés sans besoin médical avec des conséquences importantes sur leur santé notamment sur leur fertilité, afin de se conformer à un système normatif instauré par des fédérations sportives. Ce n'est plus seulement l'éthique du sport mais également l'éthique médicale qui est concernée. Katrina Karkazis, chercheuse au Centre d'éthique biomédicale à l'université Stanford s'insurge de ces propositions d'interventions chirurgicales par le champ sportif, telle que l'ablation partielle de clitoris hypertrophiés - en rien responsable de la production de testostérone - afin de « féminiser » les organes génitaux de certaines athlètes. Et quand ce n'est pas une opération qui est suggérée, c'est la modification artificielle des taux hormonaux, ce qui a aussi des effets lourds sur la santé des sportives. Ce-dernier point est éloquent quand on sait que les sportifs hommes souffrant d'hypogonadisme (c'est à dire une déficience en hormones sexuelles) bénéficient d'une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) de prise de testostérone pour prévenir un risque sur leur santé, accordée par l'Agence Mondiale Antidopage (AMA). Les AUT sont également prescrites aux athlètes femmes devenus hommes, mais proscrites pour ceux ayant fait une transition homme vers femme, dont le corps biologique a pourtant les mêmes besoins hormonaux pour ne pas subir les symptômes nocifs que veut prévenir l'AMA. C'est le cas de Kristen Worley dont on a parlé précédemment.

L'AMA a par exemple donné son aval quant à l'injection de cellules souches pour faciliter des guérisons dans un cadre thérapeutique (le cas du tennisman Nadal avait fait polémique, de retour au sommet après l'utilisation de cette pratique suite à différents traitements inefficaces jusque là), alors que si l'objectif était une amélioration de performance ce serait considéré comme du dopage. La frontière est floue, surtout quand on ne touche pas directement aux performances mais aux conditions de celles-ci, à savoir la récupération, la guérison de blessures, etc.

Il faut aussi mettre en lumière un biais occidental existant autour de la transidentité et de l'intersexuation. Ces individus n'ont pas la même reconnaissance dans tous les pays, et ont parfois un statut spécifique et une tolérance culturelle dans certaines régions du Monde notamment en Asie. Conjointement à ce constat, il faut relever que ce sont majoritairement des athlètes issues de petites nations sportives qui sont discriminées, principalement non-occidentales et souvent issus de pays du Sud (notamment des sportives africaines). La philippine Nacy Navalta avait même déclaré¹⁶ « tant que je perdais, nul ne faisait attention à moi. C'est quant j'ai remporté des victoires que des doutes ont été émis au sujet de mon sexe » avant de renoncer à la compétition. C'est ce que vont traiter Katrina Karkazis et Rebecca M. Jordan-Young dans un article intitulé « *The Powers of Testosterone: Obscuring Race and Regional Bias in the Regulation of Women Athletes* » à paraître

16 http://www.liberation.fr/sports/2014/05/13/les-operees-de-la-testosterone_1016452

cet été dans la revue *Feminist Formations*, dont voici l'abstract :

« [...] *Intersectional and postcolonial analyses have shown that "gender challenges" of specific women athletes engage racialized judgments about sex atypicality that emerged in the context of Western colonialism and are at the heart of Western modernity. Here, we introduce the concept of "T talk" to refer to the web of direct claims and indirect associations that circulate around testosterone as a material substance and a multi-valent cultural symbol. In the case we discuss, T talk naturalizes the idea of sport as a masculine domain while deflecting attention from the racial politics of intra-sex competition. [...] we show how this supposedly neutral and scientific regulation targets women of color from the Global South. Contrary to claims that the rule is beneficent, both racialization and medically-authorized harms are inherent to the regulation.* »

Ainsi, la testostérone est employée comme outil de discrimination intersectionnel. Ces processus s'inscrivent dans une tendance générale dont on a analysé les caractéristiques au cours de ce développement : distinction et hiérarchisation genrées du sport, conjointes avec une homogénéisation (en apparence, en performance, en pouvoir institutionnel) occidental-centrée du sport féminin.

La réflexion de l'IAAF et du CIO sur la création d'une troisième catégorie sportive sexuée est le prolongement radical de ce qui vient d'être exposé. Si elle peut partir d'une bonne intention, à savoir la recherche d'une équité sportive, d'une participation de tous et toutes à des compétitions officielles, elle se base néanmoins sur un point de vue biaisé, sur des opinions plus que sur des faits scientifiques : « *There are two main groups of people (i.e., intersex and transgender) who fall outside of the binary division that most people take for granted [...] we focus on issues raised by intersex and transgender athletes in women's sport because it is generally assumed that transitioning from a woman to a man would not confer a similar competitive advantage* » (Harper, Martinez-Patino, Pigozzi, Pitsiladis, 2018 : 42). De plus, cette troisième catégorie serait construite autour du taux testostérone dont on a démontré le non-sens pour les objectifs d'équité et d'éthique.

Cette idée fait échos au handisport et sa condition de sport parallèle ; or cette segmentation a aussi bien des limites : « la catégorisation mise en place pour les épreuves sportives des personnes handicapées suit souvent cette logique instituée de la classification renvoyant au corps biologique, et passant par des indicateurs mesurables des différences entre les individus. Pour les différences entre personnes handicapées, c'est la mesure de la déficience qui s'est bien souvent imposée comme critère de distinction, donnant lieu à la mise en place d'une classification médicale sur laquelle s'organise le système des catégories sportives. Mais la classification médicale présente un

inconvenient majeur, celui de pouvoir être détaillée quasiment à l'infini au regard de la diversité des types de déficience et de leur gravité » (Marcellini, 2005 : 50). Si on fait l'hypothèse d'une troisième catégorie sexuée indexée sur le taux de testostérone (dont il faudrait au préalable déterminer arbitrairement les seuils), seraient alors regroupées des athlètes présentant différentes formules chromosomiques et des différences au niveau de l'exploitation (ou non) de la testostérone par leurs corps respectifs. Les objectifs régissant la création d'une telle catégorie ne seraient en rien atteints, et il s'agirait d'une simple ségrégation d'une partie de la population. De plus, dans le handisport on constate les effets de cette distinction : « Cependant la mise en œuvre de ce principe catégoriel génère un certain nombre d'effets que l'on pourrait regretter, dans le sens où il génère inévitablement des jeux séparés ou parallèles, et non des pratiques mixtes. Cette séparation crée une hiérarchie des catégories instituées, hiérarchie dans laquelle les athlètes handicapés sont le plus souvent moins performants, de façon comparée, que les athlètes "valides" » (Marcellini, 2005 : 51).

Le célèbre cas d'Oscar Pistorius a mis la lumière sur certaines des incohérences de ces catégorisations. Amputé dans ses premiers mois des tibias, il concourt avec des prothèses adaptées au sein du milieu handisportif, connaissant un grand succès. En 2008 ses performances étant supérieures aux minima des JO classiques (mais loin des meilleurs dans sa discipline) il demande à y participer. Suite au refus initial de l'IAAF (il s'aligne donc aux Jeux Paralympiques de Pékin) estimant que ses lames composites lui confèrent un avantage biomécanique artificiel, Pistorius saisit le TAS qui lui donnera raison, sans pour autant amener de preuves scientifiques contraires. Le sud-africain avec ses deux prothèses est favorisé par rapport à un athlète « valide » mais encore plus face à un athlète unijambiste disposant que d'une seule prothèse. On retombe donc sur la problématique de l'avantage légitime. L'an dernier l'américain Blake Leeper a battu le record du monde T43 (double amputation au genou) de Pistorius. Début juin 2018, il a encore fait mieux au sein d'une course avec des valides, une performance qui lui ouvrirait les portes de l'équipe olympique américaine, mais cela soulève deux points : d'une part ce record ne sera pas homologué car réalisé avec des prothèses (des « lames ») augmentant sa taille, or depuis le 1er janvier 2018 (décision tardive du point de vue de nombreux athlètes handisport) une réglementation limite la taille des lames des athlètes double-amputés en fonction de leur taille¹⁷. Surtout, ce que montre sa course, est une physiologie totalement atypique par rapport à une course de 400m standard. Les enjeux énergétiques et paramètres de foulées sont totalement différents, la restitution d'énergie des

17 « From 1 January this year, World Para Athletics introduced a new formula regarding the maximum allowable standing height (MASH) of each athlete with double leg amputations (above knee and below knee),” an IPC spokesperson said in an email. “As far as we are aware, Blake has yet to be classified under this new MASH formula and is therefore running on a blade length that is currently invalid. In most cases, the new formula is reducing the blade length of most double leg amputations. » (<https://olympics.nbcsports.com/2018/06/04/blake-leeper-paralympics-400-meters-olympics/>)

lames atténuent la décélération. Pistorius avait des lames adaptées à sa taille donc son avantage de fin de course était compensé par son désavantage au départ. Ici avec des lames volontairement longues sur cette course, Leeper a obtenu un gain significatif sur le chronomètre final et sa course ne ressemble pas à une course de 400m ; si la distance était même un peu plus élevée, il est probable que l'avantage de « longues » lames soit encore plus grand et l'allure de course encore plus impressionnante.

Le handisportif irlandais Derek Malone (atteint d'une paralysie cérébrale), médaillé sur 800m en 2004, a pour sa part été exclu des Jeux Paralympiques de Pékin de 2008 car ayant présenté trop de capacités pour être éligible dans le circuit paralympique de football à 7. Par son entraînement intensif (même s'il a changé de sport) Malone avait amélioré ses capacités, ce qui paraît en soi non seulement logique mais même inhérent au mérite sportif et à l'éthique du sport de haut niveau. Il met donc en scène concrètement « la relativité du handicap en soulignant la dimension contextuelle, situationnelle de celui-ci : on peut être handicapé dans une tâche et pas dans une autre » (Marcellini, 2016 : 65). Cette fois, on est face à une question de performance légitime.

L'Agence Mondiale Antidopage fondée en 1999 a pour principaux objectifs l'égalité entre athlètes et l'éradication du dopage, et il est clair qu'en presque vingt ans ils n'ont pas été atteints. Le philosophe des sciences biomédicale Jean-Noël Missa, au terme de ce constat, remet en question le bien-fondé de la politique antidopage. Selon lui, comme conséquence de la quête de maximisation de la performance, le dopage fait partie de l'essence du sport de compétition. De plus, les zones d'ombre sur les règlements (et leurs évolutions), et les atteintes à la vie privée de certains contrôles (nécessité d'être disponible pour des contrôles aléatoires), conduisent les tricheurs à le faire de manière secrète mais dangereuse tandis que les non-tricheurs sont négativement impactés par cette politique puisqu'en plus des dopés continuent à passer entre les mailles du filet de l'AMA. Il pousse la réflexion jusqu'à demander si celle-ci ne défend pas « implicitement une philosophie naturaliste qui considère le sport comme l'arbitre impartial des inégalités naturelles [...] L'AMA défend donc un sport de compétition dont le rôle est de mettre en avant les inégalités naturelles » (Missa, 2016 : 112).

Malgré son désir d'équité et de mérite, « le sport transmute les inégalités sociales en inégalités naturelles », et entretient l'espoir que celles-ci sont surmontables par le travail et l'effort. Pourtant, « que le sport récompense en premier lieu l'effort et le travail étaient loin d'être évident lors de la naissance du sport à la fin du XIXème siècle et au début du XXème siècle. Gabriel

Compayré, l'un des premiers à réagir aux efforts de Pierre de Coubertin pour introduire le sport en France, remarquait qu'il s'est constitué ainsi, dans nos lycées de Paris, une sorte de petite aristocratie musculaire. [...] Cette critique des aspects aristocratiques du sport trouve son apogée chez Georges Hébert dans les années 1920. [...] Ceci suffisait à Hébert pour promouvoir en contrepoint sa méthode d'éducation physique s'opposant au modèle sportif » (Verchère, 2016 : 40). Mais si l'entraînement et l'effort permettent partiellement de bousculer l'ordre naturel, ce qui confère au sport une dimension méritocratique, démocratique et égalitaire, il demeure toutefois aristocratique, féodal et inégalitaire. « Il est égalitaire car tous sont égaux malgré les différences sociales ; il est démocratique car les règles s'y appliquent pour tous pareillement ; il est méritocratique puisque la hiérarchie est fonction (pour partie) du travail, de l'entraînement fourni par chacun. Mais il est aussi inégalitaire car si les inégalités sociales disparaissent, elles laissent la place aux inégalités naturelles ; il est féodal car seuls des sportifs de valeurs physiques équivalentes enfermés dans des castes peuvent s'affronter entre eux ; il est aristocratique car au sommet trône le bien né physiquement » (Verchère, 2016 : 41). Cette analyse du philosophe du sport Raphaël Verchère est néanmoins un peu naïve, puisqu'elle suggère que les inégalités sociales n'ont pas de poids sur le sport et les performances sportives, et on a aussi vu que les règles n'affectaient pas tous les athlètes uniformément. Enfin, l'aristocratie sportive du bien né physiquement est encore plus sévère qu'énoncé, puisqu'il ne suffit pas de naître avec du potentiel, il faut pour avoir le droit de l'exprimer rester circonscrit au cadre sportif hégémonique et à son idéologie.

Ainsi, les catégories censées garantir une égalité de principe, conservent en réalité des contraintes issues des idéologies des gouvernants. La catégorisation sportive est asymétrique en ce sens que les femmes sont enfermées dans un rapport hiérarchique ; on peut penser que c'est cette asymétrie qui empêche la mixité de se réaliser (à l'instar par exemple des sportifs noirs qui sont parvenus à bousculer la masculinité hégémonique et à prendre une place prépondérante dans le sport) également au sein du pouvoir institutionnel majoritairement masculin (et blanc).

CONCLUSION

La mixité n'est jamais abordée frontalement dans le sport, pourtant elle permet de révéler des processus en œuvre dans le monde sportif. Les conditions de féminisation du sport, l'infériorisation du sport féminin puis la construction même du féminin et des représentations du corps féminin, ont été les trois phénomènes analysés. En faisant l'hypothèse d'une mixité sportive hommes-femmes on a mis en lumière la construction d'un genre du sport, répondant d'une idéologie dont l'incorporation est imposée. Appréhender le sport par le genre, et le genre par la mixité, c'est parcourir l'histoire et la médecine, mais aussi aborder le monde politique ou juridique. En même temps que l'on pointe la construction sociale et culturelle du genre - et du genre du sport en particulier - on questionne les autorités et la subjectivité de leurs actions. La croyance en une neutralité des pouvoirs - que ce soit la justice ou le pouvoir médical - est particulièrement mise au jour dans le champ sportif. Par le manque de légitimité qui est accordé au sport comme objet « sérieux », ses fréquentes instrumentalisation politiques vont jusqu'à se traduire par des dérives morales et des défaillances éthiques.

Ce type d'excès dangereux perdure du fait du relatif mépris sociétal envers le sport. Par exemple, le traitement des supporters de football en France - un des rares pays où ils ne sont pas reconnus comme des acteurs à part entière du développement du sport - par les pouvoirs publics est liberticide. La gestion calamiteuse de l'Euro 2016 a également montré l'inefficacité d'une telle politique, ce qu'observateurs et associations avaient pourtant prédit. Cela a abouti à une régulation de la violence défaillante et dangereuse : une gestion opérée par la politique, à la fois inadaptée (le tout répression) et inquiétante (état d'urgence permanent). Le sort des supporters de football ne devrait toutefois pas laisser indifférent le reste de la population. Il s'agit d'un groupe relativement bien identifié, régulièrement stigmatisé dans les médias, victime d'amalgames avec sa frange violente, doté d'une dimension militante et qui ennuie des intérêts privés et leurs soutiens politiques en s'en prenant à la marchandisation de son univers. De plus ils font l'objet de violences policières, ainsi que de mesures attentatoires aux libertés individuelles de ses membres, et sont la cible d'un dispositif de fichage et de surveillance bafouant tous les principes du droit. Enfin, les amalgames entre ultras et hooligans, la médiatisation exclusive des incidents impliquant une extrême minorité d'entre eux, ainsi que le relatif mépris français auquel reste voué le football en font une cause peu soutenue. C'est pour ces raisons qu'il constitue, depuis quelques années, le laboratoire idéal pour l'expérimentation des lois d'exception et des politiques privatives de liberté.

Cela fait échos au contrôle des instances sportives et à la construction des corps des athlètes, notamment des femmes. Là encore, ce sujet devrait alerter la population sur le danger qu'il y a à ne pas déconstruire et remettre en question les tenants et aboutissants de tout type de pouvoir. En laissant s'opérer dans le monde sportif des actions attentatoires aux libertés individuelles et à l'intégrité du droit des personnes, la société ouvre le champ à son extension possible à tous.

Afin d'approfondir ce travail de mémoire, on étudiera les expériences sportives qui sont propres à chaque sport dans le domaine des rapports sociaux de sexes. Puisqu'il existe une autonomie relative de chacune des disciplines sportives, l'immersion anthropologique est le prolongement logique de cette analyse préalable. Effectivement, la riche diversité des sports et de leurs particularités offre autant de contextes d'étude pour analyser le genre du sport, et une enquête de terrain dans la durée permettrait de mieux percevoir les enjeux et la construction des processus abordés dans ce mémoire. Le travail de proximité et de confiance avec des individus peut produire des entretiens d'une teneur différente que de simples discussions informelles, pour approfondir ces questions. De plus, l'immersion dans un cadre particulier - un club de sport par exemple - a l'avantage de permettre une observation sous divers angles, d'être témoin de détails, de mettre en contexte les propos des informateurs, etc.

En effet, le terrain est fondamentalement le lieu d'où la discipline tire son essence. Sylvie Fainzang évoque : « Christian Bromberger a très justement souligné la nécessité de se laisser "guider par les injonctions du terrain", préconisant l'adoption d'une attitude souple à l'égard de son objet. Cette consigne de souplesse est sans doute la plus sage, si l'on ne veut pas s'interdire d'étudier des phénomènes dont l'importance n'était pas soupçonnée au départ. » (Fainzang, 1994 : 172), bien que ce ne soit pas incompatible avec un rapport de l'ethnologue à son terrain déjà en partie problématisé. Anton Blok insiste aussi sur la reconstruction de l'objet à l'épreuve du terrain : « Je réalise maintenant que je dépendais dans une large mesure de rencontres de hasard. Sous cet aspect, le travail de terrain, en ethnographie, n'est pas sans rappeler la vie ordinaire, qui n'est pas moins (mais beaucoup plus que nous ne voulons l'admettre) conditionnée par le hasard ». Ainsi, le terrain façonne inévitablement l'objet et son approche, voir il induit directement une méthode : « Cette ouverture et cette flexibilité, cet attentisme, cette dépendance consciente sur la contingence et le hasard devinrent une stratégie manifeste » (Blok, 2007 : 62). De fait, il faut également prendre en compte la corporéité de la recherche, savoir d'où on parle. Donna Haraway parle de « savoirs situés ».

Pour la poursuite de ce mémoire bibliographique, plusieurs voies de recherche s'offrent à nous. Notamment le sport inclusif, puisque des discours contemporains émergent sur ce sujet, en élargissant la question des femmes et des minorités. Notre intérêt se porte préférentiellement, dans la lignée de discours récents, sur l'étude d'autres corpus que ceux des autorités (médicales, politiques, sportives), c'est à dire les médias, le discours journalistique et son iconographie (concernant les femmes mais également les hommes).

Il s'agira de mettre en lumière le poids de l'iconologie médiatique, l'investissement de l'activité physique sans forcément de strict cadre sportif, ainsi que la valence différentielle des sexes au sein de l'esthétique et de l'iconologie du sport (qui se déploie de plus en plus dans un champ numérique tout en restant à l'interface des médias et des marques). Le corps sportif comme enjeu social, sa mise en forme et mise en scène, sa production individuelle et ses représentations collectives, sont autant d'éléments qu'il faut également appréhender sous le prisme de l'intersectionnalité.

BIBLIOGRAPHIE

Ambrozas Diana, 2000, « Laurel R. Davis (1997), *The Swimsuit Issue and Sport: Hegemonic Masculinity in Sports Illustrated* », *Communication*, vol. 19/2, p. 167-170.

Barbusse Béatrice, 2016, *Du sexisme dans le sport*, Paris, Anamosa.

Bazoge Natalia, 2006, « La gymnastique d'entretien au xx^e siècle : d'une valorisation de la masculinité hégémonique à l'expression d'un féminisme en action », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n°23, p.197-208.

Blok Anton, 2001, « La mafia d'un village sicilien », *Ethnologie Française*, vol. 31, p. 61-67.

Bohuon Anaïs, 2012, Catégorie « dames ». Le test de féminité dans les compétitions sportives, Donnemarie-Dontilly, éditions iXe.

Bourdieu Pierre, 1998, *La domination masculine*, Paris, Seuil.

Bromberger Christian et al., 1995, *Le match de football, Ethnologie d'une passion partisane à Marseille, Naples et Turin*, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme.

Carlson Alison, 2005, « Essay : Suspect sex », *The Lancet*, p. 39-40.

Chabaud-Rychter Danielle et al., 2010, *Sous les sciences sociales, le genre: Relectures critiques, de Max Weber à Bruno Latour*. Paris, La Découverte.

Chantelat Pascal et al., 2004, « Les représentations de l'activité des femmes dirigeantes dans les fédérations sportives françaises : effets de contexte et ambivalences », *Staps*, n° 66, p. 143-159.

Connell R.W, 1995. *Masculinities*, Cambridge (UK), Polity Press.

Cox Barbara et **Thompson** Shona, 2000, « Multiple bodies. Sportswomen, Soccer and Sexuality », *International Sociology of Sport Association*, vol.35/1, p. 5-20.

Croquette Elsa, 2004, « Les sportives de haut niveau d'origine nord africaine : type d'investissement sportif, cadres de socialisation et configurations familiales », *Staps*, n°66, p. 179-193.

- Dorlin** Elsa, 2005, « Sexe, genre et intersexualité : la crise comme régime théorique », *Raisons politiques*, 18, p. 117-137.
- Erard** Carine et **Louveau** Catherine, 2016, « Entre transgression et reproduction des normes de genre », *Sciences sociales et sport*, n°9, p.83-113.
- Fainzang** Sylvie, 1994, « L'objet construit et la méthode choisie : l'indéfectible lien », *Terrain*, n° 23, p. 161-172.
- Froidevaux-Metterie** Camille, 2014, *La Révolution du féminin*, Paris, Gallimard.
- Gori** Gigliola, 2006 « Féminité et esthétique sportive dans l'Italie fasciste », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n°23, p. 93-118.
- Guénif-Souilamas** Nacira, 2000, *Des beurettes aux descendants d'immigrants nords-africains*, Paris, Grasset.
- Héritier** Françoise, *Masculin/féminin. La Pensée de la Différence*, Paris, Odile Jacob.
- Hidri** Oumaya, 2004, « "Le corps de l'emploi". Les étudiants et leurs stratégies d'insertion professionnelle. », *Staps*, n° 66/4, p. 129-141.
- Howe** David et **Purdue** David, 2013, « Who's In and Who Is Out? Legitimate Bodies Within the Paralympic Games », *Sociology of Sport Journal*, n°30/1, p.24-40.
- Jullier** Laurent, 2015, « La postérité stylistique du *Triomphe de la volonté* et des *Dieux du stade* », *ILCEA* [En ligne], n°23, 9p.
- König** Mareike, 2010, « Football Féminin et Société En Allemagne Depuis 1900 » in Pfeil Ulrich (dir.), « Football et Identité », Villeneuve-d'Asq, Presse Universitaire du Septentrion.
- Lenzen** Benoît et al., 2004, « Régulation de l'opposition et mixité au sein d'une école d'arts martiaux », *Staps*, n° 66/4, p. 99-112.
- Leplat** Thibaud, 2017, *Le sport sans sportif : conditions de possibilité pour une philosophie du sport*, [mémoire de recherche en philosophie à l'Université de Nice-Sophia Antipolis]

Liotard Philippe, 2017, « Introduction : Exposition aux discriminations ordinaires dans les sports », *Les cahiers de la LCD*, vol. 4, n°2, p. 13-24.

Louveau Catherine, 2006, « Inégalité sur la ligne de départ : femmes, origines sociales et conquête du sport », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n°23, p. 119-143.

- 2007, « Le corps sportif : un capital rentable pour tous ? », *Actuel Marx*, vol. 41/1, p. 55-70.

Mahieddin Emir, 2016, « Catherine. Pasteure pentecôtiste », *Ethnologie Française*, n° 163, p. 425-436.

Marcellini Anne, 2005, « Un sport de haut niveau accessible ? Jeux séparés, jeux parallèles et jeux à handicap », *Reliance*, n° 15, p. 48-54.

- 2016, « Figures et ambivalences du sport paralympique », in Queval Isabelle (dir.), *Du souci de soi au sport augmenté*, Paris, Presse des mines.

McKay Jim et **Laberge** Suzanne, 2006, « Sport et masculinités », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n°23, p.239-267.

Menesson Christine, 2005, « Les « formes identitaires » sexuées des femmes investies dans des sports « masculins » », *Movement & Sport Sciences*, vol. n° 54/1, p. 63-90.

- 2006, « Le gouvernement des corps des footballeuses et boxeuses de haut niveau », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n°23, p. 179-196.

Messner Michael et **Sabo** Donald, 1990, *Sport, Men and the Gender Order*, Champaign (Illinois), Human Kinetics.

Missa Jean-Noël, 2016, « De l'échec de la politique antidopage », in Queval Isabelle (dir.), *Du souci de soi au sport augmenté*, Paris, Presse des mines

Penin Nicolas, 2004, « "L'amour du risque". Modes d'engagements féminins dans les pratiques sportives à risques. », *Staps*, n° 66/4, p. 195-207.

Pfister Gertrud, 2006 « Activités physiques, santé et construction des différences de genre en Allemagne », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n°23, p. 45-73.

Pitsiladis Yannis et al, 2018, *Implications of a Third Gender for Elite Sports*, Current Sports

Medecine Reports, vol.17/2, p.42-44

Prudhomme-Poncet Laurence, 2006, « Christine Mennesson, 2005, *Être une femme dans le monde des hommes. Socialisation sportive et construction du genre*, Paris, L'Harmattan » , *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n°24, p. 319-348.

Pruvost Geneviève, 2008, « Le cas de la féminisation de la Police nationale », *Idées économiques et sociales*, vol. 153/3, p. 9-19.

Queval Isabelle, 2016, « Du souci de soi à l'hypercorps », in Queval Isabelle (dir.), *Du souci de soi au sport augmenté*, Paris, Presse des mines.

Roubineau Jean-Manuel, 2016, *Milon de Crotoné ou l'invention du sport*, Paris, PUF.

Sauter Anne, 2010, « Pratiques sportives et représentations du corps : consécration de l'éternel masculin », *Empan*, vol. 79, n°3, p. 105-110.

Travert Maxime et **Soto** Héléne, 2009, « Une passion féminine pour une pratique masculine : le football », *Sociétés*, vol. 103, n°1, p. 85-95.

Terret Thierry, 2006, « Le genre dans l'histoire du sport », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n°23, p. 209-238.

Terret Thierry et **Zancarini-Fournel** Michelle, 2006, « Le genre du sport », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n°23, p. 2-7

Tourre-Malen Catherine, 2006, *Femme à cheval. La féminisation des sports et des loisirs équestres : une avancée ?*, Paris, Belin.

Verchère Raphaël, 2016, « Le sport et l'ordre du mérite », in Queval Isabelle (dir.), *Du souci de soi au sport augmenté*, Paris, Presse des mines.

Vertinsky Patricia, 2006, « Géométries du pouvoir dans les espaces et les lieux sportifs : les paradoxes de la différence et de l'exclusion », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n°23, p. 75-91.

Vigneti et al., 1996, « "Sex Passport" Obligation for Female Athletes », *International Journal of Sports Medicine*, t.17, n°3, p. 239-240.